

Conseil de l'enseignement postsecondaire

Rapport annuel
2006-2007

**Célébrons nos dix années
de réalisations**
1997-2007

Manitoba 

Son Honneur l'honorable John Harvard, C.P., O.M.
Lieutenant-gouverneur du Manitoba
Palais législatif, bureau 235
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Votre Honneur,

J'ai le privilège de présenter à Votre Honneur, à titre d'information, le rapport annuel du Conseil de l'enseignement postsecondaire pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2007.

Veillez agréer, Votre Honneur, l'expression de ma haute considération.

La ministre,

« L'original signé par Diane McGifford »

Diane McGifford, Ph.D.

Le 14 septembre 2007

Madame Diane McGifford
Ministre de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation
Palais législatif, bureau 162
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur, par la présente, de vous présenter aux fins d'approbation le dixième rapport annuel du Conseil de l'enseignement postsecondaire pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2007.

La dixième année de fonctionnement du Conseil a été marquée par la réalisation de plusieurs activités qui étaient nouvelles ou en cours. En avril 2006, le Conseil a été réorganisé afin de lui adjoindre l'Initiative d'expansion des collèges. Quatre nouvelles personnes, y compris le secrétaire au Conseil, sont devenues membre du personnel du secrétariat. Le travail s'est axé principalement sur des activités concernant les programmes, les politiques, les finances et la responsabilisation. En 2006-2007, le Conseil a approuvé une enveloppe de 1 250 150 \$ pour de nouveaux programmes stratégiques, ainsi que la somme de 554 100 \$ pour soutenir des projets de restructuration de système. En plus, le Conseil a approuvé un fonds de 1 993 600 \$ dans le cadre de l'Initiative d'expansion des collèges destiné aux programmes collégiaux.

Le secrétariat du Conseil a poursuivi sa participation à plusieurs activités en matière de politiques, principalement dans les domaines des soins infirmiers et de l'éducation à la santé, de l'évaluation et de la reconnaissance des acquis, des programmes Accès, de l'éducation des Autochtones, des transferts de crédits et de l'articulation des programmes, des technologies de l'enseignement et d'une grande participation à de nombreux comités. Le secrétariat du Conseil a également poursuivi son travail sur les projets portant sur l'établissement du coût, les projets de recherches sur les indicateurs, des consultations avec des groupes d'intervenants et bon nombre d'autres projets.

Vous trouverez dans l'annexe A des indicateurs clés de performance du Conseil. Les rapports d'évaluations du rendement sont produits chaque année.

De plus, pour la cinquième année consécutive, le Recueil des statistiques sur CD-ROM est distribué avec le présent rapport annuel.

Un bilan vérifié ainsi qu'un état financier vérifié des recettes et des dépenses du Conseil figurent dans ce rapport.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Le président,

« L'original signé par James Allum »

James Allum

Table des matières

Chapitre 1	9
1.0 Orientation stratégique du Conseil de l'enseignement postsecondaire	9
1.1 Vue d'ensemble	9
1.2 Mandat.....	9
1.3 Planification stratégique.....	10
1.3.1 Lignes directrices	10
1.3.2 Buts du Conseil.....	12
1.4 Réorganisation du secrétariat du Conseil	12
1.5 Deuxième révision quinquennale du Conseil.....	12
1.6 Consultations	12
Chapitre II	13
2.0 Activités du Conseil de l'enseignement postsecondaire	13
2.1 Programme.....	13
2.1.1 Enveloppe destinée aux programmes stratégiques	13
2.1.2 Enveloppe destinée à la réorganisation du système.....	19
2.1.3 Projets financés au cours des exercices précédents	20
2.1.4 Autres projets financés par le Conseil.....	21
2.1.5 Initiative d'expansion des collègues.....	24
2.2 Activités relatives aux lignes directrices.....	27
2.3 Finances	32
2.3.1 Budgets de fonctionnement	32
2.3.2 Importantes subventions en capital.....	32
2.3.3 Projets.....	33
2.3.4 Nouveaux projets d'immobilisations importantes	34
2.4 Obligation de rendre compte	35
Chapitre III	37
États financiers vérifiés du Conseil de l'enseignement postsecondaire.....	37
Responsabilité des états financiers	38
Rapport des vérificateurs.....	39
Chapitre IV	49
Subventions aux universités	49
Subventions aux collèges communautaires.....	51
Subventions du programme Accès	52
Chapitre V	54
Membres du Conseil de l'enseignement postsecondaire.....	54
Secrétariat du Conseil de l'enseignement postsecondaire	55
Annexe A	56
Présentation de l'information sur le rendement - Conseil de l'enseignement postsecondaire	56

Chapitre 1

1.0 Orientation stratégique du Conseil de l'enseignement postsecondaire

1.1 Vue d'ensemble

Le Conseil de l'enseignement postsecondaire (CEP) est l'organisme provincial chargé de planifier et de coordonner le développement d'un système d'enseignement postsecondaire qui favorise l'excellence et l'accès à l'éducation. En vertu d'une loi de l'Assemblée législative du Manitoba adoptée en novembre 1996, le Conseil est entré en fonction en avril 1997. Son mandat est de faciliter la coordination et l'intégration du système d'enseignement postsecondaire, d'examiner et d'approuver les programmes offerts dans les universités et les collèges, de dispenser des conseils et des lignes directrices en matière de politiques au gouvernement et de promouvoir la responsabilité financière au sein du système d'enseignement postsecondaire.

L'une des responsabilités du Conseil consiste à allouer des fonds aux sept établissements postsecondaires publics de la province que sont l'Université du Manitoba, l'Université de Winnipeg, l'Université de Brandon, le Red River College, l'Assiniboine Community College, le Collège universitaire du Nord et le Collège universitaire de Saint-Boniface, lequel comprend l'École technique et professionnelle. Il lui incombe également d'accorder des subventions à la Canadian Mennonite University ainsi qu'à certains collèges confessionnels privés du Manitoba, soit au Steinbach Bible College, au Providence College and Seminary et au William and Catherine Booth College. Il finance en outre le Winnipeg Technical College.

Le Conseil agit comme intermédiaire entre les établissements postsecondaires et le gouvernement. Il se compose de 11 membres, dont un président, nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Sous l'autorité du Conseil, un secrétariat composé de 13 fonctionnaires provinciaux entreprend une gamme de projets et d'activités dans le but de remplir le mandat énoncé dans la *Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire* et de réaliser les objectifs établis par le Conseil et par l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation. En collaboration avec les universités et les collèges, le secrétariat apporte aussi son soutien aux membres du Conseil au chapitre de l'élaboration des lignes directrices et du respect de leurs obligations en matière de responsabilité financière.

1.2 Mandat

Comme le prévoit la *Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire*, le mandat du Conseil est « ...de planifier et de coordonner le développement, dans la province, d'un système d'enseignement postsecondaire favorisant l'excellence et l'accessibilité dans le domaine de l'enseignement, d'appuyer la coordination et l'intégration des services et des installations, et de favoriser la responsabilisation financière. »

1.3 Planification stratégique

Le Conseil a tenu une séance de planification stratégique de deux jours afin de définir les objectifs qui orienteront le travail du secrétariat du Conseil et des membres au cours des trois prochaines années.

Aux fins de la séance et en guise de contexte à la planification stratégique, le secrétariat du Conseil a préparé une analyse de l'environnement portant sur les tendances et les projections en matière d'inscription, sur les programmes et sur les fonds de fonctionnement et d'immobilisations.

Le secrétariat du Conseil a commencé l'élaboration du Plan d'activités après la tenue de la séance en se donnant des lignes directrices et des buts à atteindre d'ici 2009-2010.

Le Conseil a intégré au Plan stratégique et au Plan d'activités les buts et priorités qui figurent dans le Plan stratégique d'Enseignement postsecondaire et Alphabétisation, dans la *Stratégie de la formation professionnelle du Manitoba* et dans le *Cadre pour l'éducation et la formation professionnelle des Autochtones*.

1.3.1 Lignes directrices

Pour orienter son travail, le Conseil s'appuie sur les lignes directrices suivantes :

Les décisions du Conseil seront :

- à propos;
- fondées sur les faits;
- conformes à une approche systémique;
- consultatives;
- en rapport avec les priorités sociales, culturelles et économiques.

Le Conseil :

- adoptera une démarche proactive;
- favorisera l'innovation dans les programmes;
- incitera les établissements à coopérer et à promouvoir la transférabilité des titres de compétences obtenus dans un autre établissement;
- encouragera les établissements à proposer des programmes pertinents;
- soulignera l'importance de l'enseignement postsecondaire;
- encouragera la conduite de projets de recherche conformes aux priorités du Manitoba;
- favorisera l'application de la technologie.

Le système d'enseignement postsecondaire sera :

- rentable;
- accessible;
- responsable;

- centré sur l'apprenant;
- ouvert;
- articulé et intégré;
- pertinent.

1.3.2 Buts du Conseil

1. Agir comme catalyseur en vue d'améliorer l'accessibilité à l'enseignement postsecondaire de la province, particulièrement pour les Manitobains d'ascendance autochtone et pour les autres groupes sous-représentés.
2. Agir comme catalyseur en vue d'améliorer la rétention des étudiants et l'obtention de diplômes au niveau de l'enseignement postsecondaire.
3. Promouvoir l'enseignement postsecondaire au Manitoba en tant que système.
4. Appuyer des mécanismes qui favoriseront une infrastructure durable de l'enseignement postsecondaire au Manitoba.
5. Améliorer l'interaction entre le Conseil et la communauté postsecondaire.
6. Créer et mettre en œuvre de nouveaux mécanismes de responsabilisation pour le système postsecondaire.

1.4 Réorganisation du secrétariat du Conseil

En avril 2006, le secrétariat du Conseil de l'enseignement postsecondaire (CEP) a subi une réorganisation visant à inclure l'intégration de l'Initiative d'expansion des collèges au secrétariat du Conseil et à modifier la composition des ressources en personnel de l'Initiative et du Conseil par l'ajout de 13 employés à temps plein.

1.5 Deuxième révision quinquennale du Conseil

Le Conseil soulignera sa dixième année d'existence en avril 2007. Dès l'hiver 2007, et tel que requis par la *Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire*, le Conseil a entrepris de définir le mandat de sa deuxième révision opérationnelle et organisationnelle quinquennale. La première révision quinquennale s'est terminée à l'automne 2002. La deuxième devrait s'achever en 2007-2008.

1.6 Consultations

Dans le cadre de ses activités d'établissement des prévisions budgétaires annuelles, le Conseil a rencontré des représentants de la haute administration et d'organisations d'étudiants et de professeurs. Le secrétariat du Conseil a poursuivi ses consultations auprès des représentants des étudiants et a amorcé la planification des consultations au chapitre des fonds d'immobilisations auprès des institutions.

Chapitre II

2.0 Activités du Conseil de l'enseignement postsecondaire

La dixième année d'existence du Conseil a été marquée par un grand nombre d'activités importantes en rapport étroit avec les buts stipulés dans le Plan d'activités et le Plan stratégique du Conseil.

Les activités courantes qui s'inscrivent dans le cadre du travail du Conseil et du personnel du secrétariat sont réparties entre les domaines suivants :

1. programmes;
2. lignes directrices;
3. finances;
4. obligation de rendre compte.

2.1 Programme

2.1.1 Enveloppe destinée aux programmes stratégiques

L'Enveloppe a pour objet d'octroyer des fonds supplémentaires aux établissements postsecondaires pour l'élaboration de programmes nouveaux ou élargis. Ces programmes doivent répondre stratégiquement aux besoins sociaux, culturels et économiques ou à la situation du marché du travail du Manitoba, et compléter les programmes existants. Cette Enveloppe a financé exclusivement les activités universitaires, puisque l'Initiative d'expansion des collèges a subventionné les programmes offerts dans les collèges.

Les fonds de l'Enveloppe étant limités, chaque université a été appelée à classer par ordre de priorité les programmes proposés. Le Conseil a ensuite examiné la demande de chaque université par rapport à l'ensemble des demandes reçues, le but étant une utilisation optimale des ressources en fonction de l'objet mentionné ci-dessus.

En 2006-2007, dans le cadre de l'Enveloppe destinée aux programmes stratégiques, le Conseil a approuvé un total de 1 250 150 \$ pour les nouveaux programmes. Ces programmes comprennent :

Université de Brandon

- ***Bachelor of Arts – Interdisciplinary Studies [baccalauréat ès arts – études interdisciplinaires] – (13 319 \$ sur trois ans; 4 900 \$ en 2006-2007)***

La majeure en Interdisciplinary Studies (Defined Area) [études interdisciplinaires (Domaine défini)] permet aux étudiants de compléter un baccalauréat ès arts adapté à leurs propres intérêts pour la recherche lorsque ceux-ci sont inconciliables avec les structures de majeures ou de mineures existantes. Les étudiants peuvent suivre un programme de majeure de quatre ans ou un programme de majeure spécialisée de

quatre ans avec thèse de premier cycle axée sur la recherche. Le programme leur permet de combiner les disciplines du programme à une discipline extérieure à la Faculté des arts, ce qui leur permet d'approfondir davantage plus d'une discipline et de mieux apprécier les interrelations entre les disciplines. Les diplômés acquièrent des compétences en recherche, en langue seconde, en pensée critique et en méthodologies avancées dans le contexte d'une solide fondation en arts libéraux.

- ***Bachelor of Arts – Gender and Women’s Studies [baccalauréat ès arts – Études sur les rapports sociaux entre les sexes et la condition féminine] (82 300 \$ sur trois ans; 62 400 \$ en 2006-2007)***

Ce programme est offert aux étudiants de premier cycle qui souhaitent obtenir un diplôme interdisciplinaire en arts libéraux dans le domaine des études sur les rapports sociaux entre les sexes et la condition féminine. Les étudiants peuvent suivre des cours de sciences humaines et sociales ou d'autres facultés à l'intérieur d'un seul programme interdisciplinaire menant à un diplôme, ce qui comprend un programme de B.A. de quatre ans (spécialisé), un programme de B.A. de quatre ans ou un programme de B.A. de trois ans avec majeure. On s'attend à ce que les étudiants acquièrent les compétences et les connaissances essentielles qui favoriseront une meilleure compréhension des questions liées à la condition féminine et des rapports sociaux entre les sexes. Les diplômés seront bien préparés à faire carrière en droit, en soins de santé, en services sociaux, en éducation, en politiques publiques, en travail communautaire, dans les arts ou au sein d'organismes non gouvernementaux d'envergure internationale.

- ***Bachelor of Arts – Liberal Arts – Distributed Major [baccalauréat ès arts – Arts libéraux – Majeure répartie] – (aucun fond requis)***

La majeure en arts libéraux constitue un programme d'études conforme aux idéaux d'une éducation en arts libéraux. Particulièrement cohérent, ce programme permet aux étudiants de combiner les points forts de multiples départements en vue d'atteindre un degré de préparation professionnelle et universitaire non encore possible dans le contexte plus traditionnel des départements individuels. Les étudiants ont la possibilité de suivre un programme de B.A. de quatre ans (spécialisé), un programme de B.A. de quatre ans ou un programme de B.A. de trois ans avec majeure. Ce dernier sert de programme préparatoire préprofessionnel axé sur les besoins des enseignants des niveaux primaire et intermédiaire et d'autres professions. Le programme de quatre ans s'adresse aux étudiants à la recherche de bases solides en arts libéraux.

- ***Bachelor of Physical Education Studies [baccalauréat en éducation physique] – (changement de nom de programme)***

Le Conseil a approuvé la demande de l'Université de Brandon concernant le changement de nom du Bachelor of General Studies (Physical Education) [baccalauréat en études générales (Éducation physique)] pour celui de Bachelor of Physical Education Studies [baccalauréat en éducation physique] afin de tenir compte de la reconfiguration de la majeure en éducation physique.

Université du Manitoba

- ***Major Practical Studies in the Faculty of Music [majeure en études pratiques à la Faculté de musique] (200 000 \$ au total; 100 000 \$ en 2006-2007)***

L'Université a reçu des fonds qui l'aideront à assumer les coûts des séances d'instruction et d'encadrement liées à l'apprentissage de la voix ou d'instruments ainsi qu'à divers ensembles tant classiques que de jazz, et ce au profit des étudiants du programme de majeure en études pratiques.

- ***Ph.D. in Applied Health Sciences [doctorat en sciences de la santé appliquées] (68 000 \$)***

Seul du genre au Canada, ce programme de doctorat axé sur la recherche auquel participent de nombreuses facultés intègrent les éléments des sciences de la santé appliquées de quatre secteurs universitaires – éducation physique et études en récréologie, sciences infirmières, écologie humaine et réadaptation médicale. Le programme combine les forces de l'apprentissage en profondeur de sujets précis aux avantages de l'apprentissage coopératif avec les étudiants et les facultés des autres disciplines. Il sert en outre de cadre à la recherche individuelle de haute qualité en sciences de la santé dans le contexte des sciences de la santé appliquées avec un ou plusieurs chercheurs. On s'attend à ce que les diplômés soient de bons candidats pour les postes de professeurs de recherche menant à la permanence dans leur unité respective et qu'ils soient admissibles à des emplois au sein des différents gouvernements ou d'organismes internationaux.

Université de Winnipeg

- ***Aboriginal Governance Program [programme en gouvernance autochtone] – (changement de nom de programme)***

Le Conseil a approuvé la demande de l'Université de Winnipeg concernant le changement de nom de l'Aboriginal Self-Governance Program [programme en autonomie politique autochtone] pour celui d'Aboriginal Governance Program [programme en gouvernance autochtone].

- ***Bachelor of Arts – Urban and Inner City Studies [baccalauréat ès arts – études des régions urbaines et des centre-villes] (109 400 \$)***

Conformément à son engagement de longue date d'explorer les enjeux urbains et compte tenu de son emplacement au centre-ville de Winnipeg, l'Université de Winnipeg offre un programme multidisciplinaire qui intègre le programme Urban Studies [études urbaines] existant élargi de manière à inclure un nouveau volet intitulé Inner City Studies [études des centre-villes]. Ce programme, qui combine avec souplesse cours théoriques, observations sur le terrain et apprentissage pratique, ne se limite pas à l'apprentissage en classe mais permet aux étudiants de prendre la rue pour y découvrir des organismes qui agissent comme moteur du changement tant à l'échelle locale que mondiale. Afin de

favoriser la réalisation de son mandat en rapport avec les études urbaines et des centres-villes, des liens seront établis entre ce programme et le programme Aboriginal Governance [gouvernance autochtone] de l'Université, le Global College, le programme d'éducation axé sur les quartiers du centre-ville de la Faculté de l'éducation et des programmes du Red River College.

Collège universitaire de Saint-Boniface

- ***Baccalauréat en service social – (428 000 \$ au total; 71 000 \$ en 2006-2007; contributions additionnelles à frais partagés avec Santé Canada)***

Seul du genre dans l'Ouest du Canada, ce programme de quatre ans a été mis sur pied en réponse aux demandes sociales et au besoin croissant de formation universitaire et professionnelle de la communauté francophone de la province dans le secteur de la santé et des services sociaux. Analogue au programme de travail social de l'Université du Manitoba, il est toutefois conçu de manière à tenir compte des enjeux propres à la population francophone – soit la santé, la famille et la diversité, tout en accordant une place de choix au counseling. Outre un solide fondement théorique, l'accent est mis sur l'intervention professionnelle et sociale dans le milieu dans le cadre de stages offerts au cours des deuxième et troisième années du programme.

Le programme s'inscrit dans le cadre d'un partenariat stratégique conjoint entre le Collège universitaire Saint-Boniface, la *Société franco-manitobaine* et le *Consortium national de formation en santé*, partenariat visant à offrir une formation en langue française dans le secteur des services sociaux et de santé afin d'y accroître le nombre de travailleurs sociaux bilingues et de répondre pleinement aux besoins des communautés francophones du Manitoba. La demande croissante de services sociaux s'est soudainement accrue en raison de la diversité multiethnique de la communauté francophone, de l'accroissement des populations autochtones, métisses et immigrantes, de la présence de femmes monoparentales, du nombre d'enfants et d'aînés vivant sous le seuil de la pauvreté et du besoin de services et de soins de protection pour les enfants et les aînés.

Collège universitaire du Nord

- ***Bachelor of Arts – Aboriginal and Northern Studies [baccalauréat ès arts – études autochtones et du Nord] – (150 000 \$)***

Première majeure offerte dans le cadre du baccalauréat ès arts au Collège universitaire du Nord, les études autochtones et du Nord conduisent à l'obtention d'une majeure au terme d'un programme d'études interdisciplinaire en arts libéraux d'une durée de trois ans ou de quatre ans. Conforme au mandat du Collège, ce programme est le premier programme universitaire conduisant à un diplôme créé pour et par un établissement du Nord afin de refléter les réalités du Nord du Manitoba et destiné à mieux faire comprendre les expériences passées et actuelles des peuples autochtones et des communautés nordiques et à prendre en compte les dimensions régionales, nationales et internationales. Les principaux domaines d'études sont notamment l'histoire et la culture autochtones, les politiques, la gouvernance et la justice, le développement communautaire, les connaissances et les langues autochtones. On s'attend à ce que les

diplômés se voient offrir des possibilités d'emploi dans le Nord du Manitoba, dans les centres industriels urbains, dans les communautés desservies par le MAINC et dans les communautés des Premières nations, favorisant ainsi l'essor économique de leur communauté respective.

- ***Kanáci Otinawáwasowin Baccalaureate Program (KOBP) [programme autochtone de baccalauréat en sage-femmerie] – (316 000 \$ sur deux ans; 116 000 \$ en 2006-2007)***

Premier programme de sage-femmerie au Canada et en Amérique du Nord au niveau du baccalauréat à mettre l'accent sur les pratiques autochtones, le KOBP est un programme de quatre ans conduisant à un grade créé en réponse à la grave pénurie de professionnels en soins de maternité observée dans les communautés autochtones du Nord. Ce programme offre une approche holistique de la pratique de la sage-femmerie qui intègre les valeurs et les enseignements autochtones à la médecine et aux connaissances occidentales. S'appuyant largement sur la sagesse des Aînées, le KOBP offre aux étudiantes une expérience clinique de haut niveau, y compris une formation en laboratoire de simulation, ainsi qu'une évaluation théorique rigoureuse. On s'attend à ce que les diplômées soient pleinement qualifiées pour superviser les urgences liées au travail et aux accouchements et à ce qu'elles soient bien préparées à travailler dans les communautés autochtones et non autochtones ainsi que dans divers milieux comme les hôpitaux, à domicile ou les centres de naissance.

Dans le cadre de l'Enveloppe destinée aux programmes stratégiques, le Conseil a accordé des fonds supplémentaires permanents en 2006-2007 pour les programmes existants dont la liste suit, qui ont été approuvés au cours des exercices précédents.

Université de Brandon

- *Bachelor of Science in Psychiatric Nursing (Winnipeg Site) [baccalauréat en sciences en soins infirmiers psychiatriques (site de Winnipeg)] – (353 000 \$ au total; 94 200 \$ en 2006-2007)*

Collège universitaire de Saint-Boniface

- *Baccalauréat spécialisé et certificat en traduction – (233 700 \$ sur trois ans; 71 700 \$ en 2006-2007)*
- *Programme de formation des enseignants de français – (83 300 \$ sur deux ans; 20 800 \$ en 2006-2007)*

Université du Manitoba

- *Aboriginal Child and Family Services Diploma [diplôme des services à l'enfant et à la famille autochtones] (cours à temps plein) - (1 403 100 \$ sur six ans; 166 300 \$ en 2006-2007)*
- *Centre in Transportation, Logistics and Supply Chain Management [centre spécialisé en transport, logistique et gestion de chaîne d'approvisionnement] - (400 000 \$ sur quatre ans; 80 000 \$ en 2006-2007)*
- *Master of Arts in School Psychology [maîtrise ès arts en psychologie scolaire] – (342 800 \$ sur trois ans; 42 700 \$ en 2006-2007)*

Université de Winnipeg

- *Counselling and Career Services [services de counseling et d'orientation professionnelle] – (181 500 \$ sur trois ans; 58 500 \$ en 2006-2007)*
- *Graduate Program Participation Fund [fonds de participation aux programmes d'études supérieures] – (120 000 \$ sur trois ans; 50 000 \$ en 2006-2007)*

2.1.2 Enveloppe destinée à la réorganisation du système

L'Enveloppe a pour but d'appuyer des projets qui permettent de restructurer certains aspects de l'enseignement postsecondaire au Manitoba. Le Conseil a appuyé, à titre d'exemple, des projets ayant incorporé la technologie à la prestation de programmes, des services relatifs à des activités destinées à augmenter le taux de participation des Autochtones au collège communautaire ou à l'université, des initiatives visant à favoriser l'évaluation des acquis ou à faciliter le transfert des crédits et une meilleure articulation des programmes dans le système postsecondaire. Le Conseil finance les projets de réorganisation du système pendant un maximum de trois ans.

En 2006-2007, il a alloué un total de 554 100 \$ au soutien des projets de réorganisation novateurs ci-dessous dans les collèges et universités du Manitoba.

Assiniboine Community College

- ***Quality Improvement Initiative: Curriculum Revitalization and Conversion [initiative d'amélioration de la qualité : revitalisation et conversion du programme d'études] – (40 000 \$ non récurrents)***

Dans le cadre de son initiative d'amélioration de la qualité, l'Assiniboine Community College a reçu des fonds destinés à soutenir la conversion du programme d'études et du plan de cours des programmes de conception Web et d'éducation de la petite enfance en format en ligne à distance par l'intermédiaire du Curriculum Management Software (logiciel de gestion de programmes d'études). L'initiative permet d'améliorer le programme d'études en y intégrant l'apprentissage coopératif axé sur l'activité et un contenu autochtone. Parmi les autres avantages découlant de cette initiative, citons la participation des étudiants à des activités d'apprentissage coopératif selon un accès sur demande, la souplesse accrue dans l'attribution des ressources du collège et dans la réponse aux fluctuations de la demande des étudiants et la mise en commun du programme d'études avec d'autres établissements, qui favorise les possibilités d'articulation.

Red River College

- ***Curriculum Development – Integrating Aboriginal Culture [élaboration de programmes d'études – Intégration de la culture autochtone] – (120 000 \$ sur trois ans; 40 000 \$ en 2006-2007)***

Ce projet pluriannuel, qui intègre la roue médicinale traditionnelle, propose un point de vue holistique de l'enseignement et de l'apprentissage compatible avec la culture et les enseignements autochtones. La roue médicinale y sert de concept holistique à l'intérieur duquel sont représentés les connaissances, les compétences et les habiletés. L'intégration de la taxonomie de Bloom à la culture et aux modes de connaissance autochtones permet d'élaborer le programme d'études postsecondaires de manière à répondre aux besoins des apprenants autochtones tout en demeurant ancré dans une théorie et une pratique pédagogiques rigoureuses. On s'attend à ce que le projet accroisse le taux de participation des étudiants autochtones à l'éducation postsecondaire

et à ce qu'il aboutisse à une démarche susceptible d'être partagée avec d'autres établissements postsecondaires.

Collège universitaire du Nord

- ***Electronic Based Student Advising [service électronique de conseil pédagogique] – (40 000 \$ non récurrents)***

Les fonds destinés à la restructuration du système de conseil pédagogique du Collège universitaire du Nord ont été approuvés. Ils permettront d'en faire un service intégré, efficace et accessible disponible par voie électronique aux étudiants des communautés des Premières nations où sont situés les centres ou les campus régionaux. Grâce à ce projet, l'information sur les programmes universitaires et sur les étudiants sera disponible par voie électronique, et les progrès des étudiants pourront être comparés par voie électronique aux exigences de programmes précis. Le projet contribuera en outre à préparer un portail d'inscription qui devrait être en service à la session d'automne 2007-2008.

2.1.3 Projets financés au cours des exercices précédents

En 2006-2007, les projets existants, qui ont été approuvés au cours des exercices précédents et dont la liste suit, ont reçu des fonds destinés à la réorganisation du système.

Assiniboine Community College

- *Building on success: The continuation of support and services for Aboriginal students [s'inspirer de la réussite : continuer à offrir soutien et services aux élèves autochtones] – (150 000 \$ au total; 50 000 \$ en 2006-2007)*

Red River College

- *Curriculum and Learning Resources Performance Support Web Environment [environnement Web pour le soutien au rendement - programmes d'études et ressources d'apprentissage] – (150 000 \$ au total; 50 000 \$ en 2006-2007)*

Collège universitaire du Nord

- *Health Care Aide Program by LearnLinc [classes virtuelles LearnLinc pour la formation d'aides-soignants] – (150 000 \$ au total; 50 000 \$ en 2006-2007)*

Collège universitaire de Saint-Boniface

- *Encadrement du personnel du Service de perfectionnement linguistique et soutien en intégration de la langue aux diverses disciplines – (150 000 \$ au total; 50 000 \$ en 2006-2007)*

- *Certificat en français enrichi et projet de matériel pédagogique – (120 000 \$ sur trois ans; 40 000 \$ en 2006-2007)*

Université du Manitoba

- *Reconduction des programmes Accès – (150 000 \$ au total; 50 000 \$ en 2006-2007)*
- *Amélioration de l'accès aux ressources historiques du Manitoba – (166 800 \$ sur trois ans; 54 100 \$ en 2006-2007)*

Université de Winnipeg

- *Adult Learners [bureau des apprenants adultes] – (120 000 \$ sur trois ans; 40 000 \$ en 2006-2007)*

2.1.4 Autres projets financés par le Conseil

Les autres nouveaux projets financés par le Conseil en 2006-2007 comprennent :

- ***Manitoba Product Stewardship Corporation's (MPSC) STAR PLUS Program [programme STAR PLUS de la Manitoba Product Stewardship Corporation] – (146 380 \$ non récurrents)***

Le Conseil a approuvé l'octroi de subventions aux établissements suivants : Université du Manitoba (72 645 \$), Red River College (42 987,50 \$), Université de Winnipeg (24 470 \$) et Collège universitaire de Saint-Boniface (6 277,50 \$). Il s'agit de subventions non récurrentes destinées à maintenir leur participation au programme STAR PLUS, conçu et financé en 1999 par la Manitoba Product Stewardship Corporation (MPSC) en vue d'aider les établissements postsecondaires à recycler des matériaux désignés et à assumer les coûts associés à la gestion des déchets. Comme la MPSC n'a pu financer le programme en 2006-2007, le Conseil a approuvé les fonds nécessaires au maintien du programme pour l'année 2006-2007.

- ***Datatel Enterprise Resource Planning (ERP) System [système de planification des ressources d'entreprises de Datatel] – (62 622 \$)***

Le Conseil a apporté son appui à une étude de faisabilité mettant à contribution un consortium de collèges et d'universités en vue d'établir une relation de collaboration formelle en ce qui a trait à l'acquisition, à la mise en œuvre et au soutien, à l'entretien et à l'élaboration continus de modules liés au système de planification des ressources d'entreprises de Datatel, modules qui, avec le temps, devraient remplacer les systèmes existants devenus désuets.

- ***Development of Pre-service course on Aboriginal education [Élaboration d'un cours préalable aux enseignants en éducation des Autochtones] – (40 000 \$ non récurrents)***

Les quatre facultés d'éducation (Université de Brandon, Collège universitaire de Saint-Boniface, Université du Manitoba et Université de Winnipeg) que regroupe le Council of Deans and Directors of Education in Manitoba (CODDEM) ont chacune reçu 10 000 \$ aux fins d'élaboration d'un cours préalable aux enseignants de trois heures-crédits en éducation des Autochtones. Ce cours, qui doit être offert à l'automne 2008, fera obligatoirement partie des programmes de formation des enseignants du Manitoba et couvrira les aspects social, culturel, linguistique et politique de l'aboriginalité, les comptes rendus historiques de réactions particulières à l'éducation des Autochtones et la pédagogie autochtone.

- ***Bachelor of Education Development Workshop [atelier de conception d'un baccalauréat en éducation]– (30 000 \$ non récurrents)***

Le Collège universitaire du Nord a reçu 30 000 \$ en fonds non récurrents pour l'organisation d'un atelier d'une durée de deux jours sur la conception d'un programme de baccalauréat en éducation . L'atelier a exigé de vastes consultations auprès de nombreux intervenants pour élaborer un programme menant à un grade qui reflète le point de vue autochtone et nordique. Parmi les résultats attendus au terme de cet atelier, citons une proposition complète prête à être approuvée, un ensemble de matières enseignables répondant aux besoins des peuples nordiques et la consolidation du réseautage entre les participants.

Université du Manitoba

- ***University of Manitoba ACCESS Program (UMAP) [programme Accès de l'Université du Manitoba] – (50 000 \$ non récurrents)***

Pour faire face à la grave pénurie de professionnels de la santé autochtones de la province, l'Université du Manitoba a reçu une subvention non récurrente de 50 000 \$ en appui aux modifications permanentes apportées aux infrastructures des programmes, dont les effectifs, les ressources à l'intention des étudiants et l'élaboration de programmes du volet soins infirmiers du UMAP.

- ***Aboriginal Child and Family Services Diploma (ACFS) [diplôme des services à l'enfant et à la famille autochtones] – Réallocation de fonds***

Le Conseil a approuvé la demande de l'Université du Manitoba concernant la réallocation de 271 075 \$ (43 900 \$ en 2006-2007) provenant des fonds affectés au diplôme des services à l'enfant et à la famille autochtones vers d'autres initiatives d'élaboration et de prestation pédagogiques, soit :

- ***Inner City Transition Year Program delivery at Children of the Earth High School [prestation du programme d'année de transition à l'intention des élèves du centre-ville à la Children of the Earth High School] – (206 414 \$ au total)***

Le Conseil a approuvé la demande de l'Université du Manitoba concernant la réallocation de fonds en vue de mettre sur pied un programme d'année de transition d'une durée de trois ans destiné aux élèves des centre-villes et offert à la Children of the Earth High School. Ce programme vise à s'attaquer aux obstacles particuliers auxquels se heurtent au cours de leur première année les élèves autochtones et non autochtones issus des écoles du centre-ville qui souhaitent étudier dans un établissement postsecondaire. Le programme d'année de transition est un programme communautaire qui aide les élèves en rendant le processus d'apprentissage transparent, en favorisant le développement de leurs aptitudes aux études, en leur donnant des connaissances de base sur l'histoire des peuples autochtones et en les préparant à acquérir les compétences essentielles à leur succès dans un programme d'études universitaire.

- ***Development of Instructor Resource Manual on Integrating Indigenous Knowledge in Curriculum and Teaching Methodologies [production d'un manuel de ressources à l'intention des enseignants sur l'intégration des connaissances autochtones au programme d'études et aux méthodes d'enseignement] – (42 071 \$)***

Les Aboriginal Focus Programs (AFP) de l'Université du Manitoba ont bénéficié d'une réallocation de fonds destinés à la production d'un manuel de ressources à l'intention des enseignants qui intégrera les connaissances autochtones au programme d'études et aux méthodes d'enseignement. Comme la majorité des enseignants des programmes AFP ne parlent pas couramment leur langue maternelle, la production de ce manuel se fonde sur l'idée selon laquelle les taux de succès et de maintien aux études des étudiants autochtones s'accroissent lorsque leur réalité se reflète tant dans le programme d'études que dans les méthodes d'enseignement. Les fonds serviront à couvrir les coûts engagés pour animer deux autres groupes de discussion chargés d'examiner les façons d'intégrer les connaissances autochtones, ainsi que les coûts d'impression et les heures de travail du personnel.

- ***Aboriginal Environmental Stewardship (AES) Diploma [diplôme en gérance autochtone de l'environnement] – (22 590 \$)***

Des fonds ont été réalloués à l'Université du Manitoba pour l'élaboration d'un diplôme de gérance autochtone de l'environnement destiné aux apprenants autochtones intéressés par les études environnementales. Le programme a notamment pour objectifs de former les apprenants aux pratiques actuelles liées aux études environnementales tout en accordant une place privilégiée à la vision du monde autochtone. Élaboré en partenariat avec des représentants de l'université, du gouvernement, de l'industrie et de la communauté autochtone, ce programme de diplôme intégrera un volet de travail social et permettra le transfert d'un bloc de 60 heures-crédits en vue de l'obtention d'un grade de baccalauréat en études environnementales. Les fonds couvriront en particulier les coûts associés à l'amélioration de sept cours et à la promotion du programme.

2.1.5 Initiative d'expansion des collèges

L'Initiative favorise la croissance du système de collèges publics du Manitoba. Pour ce faire, son personnel collabore avec les trois collèges publics, le Collège universitaire du Nord et le Conseil de l'enseignement postsecondaire.

Il a ainsi élaboré des plans d'expansion avec le Red River College, l'Assiniboine Community College, le Collège universitaire du Nord et l'École technique et professionnelle. Ces plans expriment la vision de chaque établissement par rapport à un domaine d'expansion qui mise sur ses atouts particuliers.

Le personnel de l'Initiative soumet au Conseil, aux fins d'approbation, tous les nouveaux projets et demandes de réallocation de fonds reçus, car c'est à ce dernier qu'incombe le financement des activités d'expansion.

Les investissements de l'Initiative dans le système collégial du Manitoba en 2006-2007 ont totalisé 1 993 600 \$.

Nouvelles initiatives de financement

Les programmes et les initiatives stratégiques de l'Initiative que le Conseil a approuvés en 2006-2007 comprennent :

Assiniboine Community College

- ***Manitoba Institute of Culinary Arts – (142 000 \$ en financement permanent; 8 500 \$ non récurrents)***

Le Conseil a approuvé une subvention de 20 000 \$ destinée à accroître de manière permanente la capacité d'accueil du programme de diplôme en arts culinaires, qui passera de 15 à 20 places, et ce, dès septembre 2007. Cet accroissement de la capacité d'accueil sera rendu possible grâce à l'aménagement d'une nouvelle cuisine d'enseignement dans les nouveaux locaux du collège, eux-mêmes aménagés dans l'ancien centre de santé mentale de Brandon.

Le Conseil a aussi approuvé une subvention de 122 000 \$ en appui aux exigences de fonctionnement en cours et une subvention non récurrente de 8 500 \$ destinée à couvrir les frais de consultation liés aux contrats d'approvisionnement.

Red River College

- ***Heavy Equipment Training Centre [centre de formation à l'utilisation d'équipement lourd] – (570 000 \$ en financement permanent)***

En vue d'accroître les exigences professionnelles dans les secteurs de l'équipement lourd et des transports, le Conseil a approuvé la demande du collège d'appuyer la conception et la construction d'un nouveau centre de formation à l'utilisation

d'équipement lourd d'une superficie de 5 388 m². Ce nouveau centre de grandes dimensions permettrait au Red River College d'accroître son soutien au secteur du transport et de la fabrication d'autobus. Il permettrait aussi d'offrir de nouveaux programmes et favoriserait la conception et la mise en œuvre d'un certain nombre de technologies nouvelles applicables aux véhicules grâce à des projets de recherche appliquée et à une formation spécialisée.

- ***Electrical/Electronic Engineering Technology Co-operative Education Delivery Model [modèle d'enseignement coopératif en techniques de génie électrique et électronique] – (67 000 \$)***

Compte tenu du franc succès des modèles d'enseignement coopératif utilisés dans les programmes de techniques de génie civil et de génie mécanique, une subvention a été approuvée en vue de convertir le programme de techniques de génie électrique et électronique du collège en modèle d'enseignement coopératif. Ce modèle, qui allie l'expérience de travail rémunérée aux études théoriques, offre de nombreux avantages tant aux étudiants qu'aux employeurs.

Collège universitaire du Nord

- ***St. Theresa Point First Nation LPN Program [programme de formation d'infirmière auxiliaire autorisée de la Première nation de St. Theresa Point] – (665 000 \$)***

Le Collège universitaire du Nord a bénéficié d'une subvention qui lui permettra de poursuivre ses projets d'expansion à long terme dans le domaine de l'enseignement des soins infirmiers et d'offrir le soutien nécessaire, en partenariat avec l'Assiniboine Community College, à la prestation d'un programme autochtone de formation d'infirmière auxiliaire autorisée à St. Theresa Point, et ce, dès le printemps 2007. Le Collège prévoit aussi utiliser une partie de la subvention pour se doter des infrastructures qui lui permettront ultérieurement de mettre sur pied son propre programme de formation d'infirmière auxiliaire autorisée à l'intention des populations du Nord.

Réallocation de fonds

Au cours de l'exercice 2006-2007, le Conseil a approuvé la réallocation de fonds destinés à l'Initiative d'expansion des collèges. La réallocation s'est effectuée comme suit :

Assiniboine Community College

Montant de 215 600 \$ provenant du Business Information Management Diploma Program [programme de diplôme en gestion de l'information relative à l'entreprise] et montant de 189 200 \$ provenant du Computer Support Specialist Diploma Program [programme de diplôme de spécialiste en soutien informatique] réalloués aux programmes suivants :

- Police Studies Certificate Program delivery [prestation du programme de certificat en études et techniques policières] (approuvée en 2005-2006) – 231 000 \$
- Business Administration, Accounting specialization by distance through Campus Manitoba [administration des affaires, spécialisation à distance en comptabilité par l'intermédiaire du Campus Manitoba] – 50 000 \$
- Instructional Support and Institutional Analysis [soutien à l'enseignement et analyse institutionnelle] – 73 800 \$

Montant de 96 800 \$ provenant de la spécialisation en Business Administration, Logistics Management [administration des affaires et gestion logistique] et alloué à la conversion des cours en formation à distance.

Montant de 61 000 \$ provenant du General Business (rotating) Certificate Program [programme de certificat en comptabilité générale (rotation)] alloué au Business Administration Diploma Program [programme de diplôme en administration des affaires] (à distance).

Montant de 57 000 \$ provenant du Fundamentals of Human Services Program [programme Principes fondamentaux des services sociaux] alloué au programme à distance Community Support Provider [prestataire de soutien communautaire]. Autre réallocation de fonds provenant du programme Community Support Provider [prestataire de soutien communautaire] vers le programme à distance Education Assistant [de formation d'auxiliaire d'enseignement].

Montant de 47 400 \$ (non récurrents) provenant du Comprehensive Health Care Aide Rural Rotating Program [programme général de rotation en milieu rural d'aides-soignants] alloués à l'acquisition et à la conception d'un programme de soins palliatifs.

Collège universitaire du Nord

- ***Educational Assistant Certificate Program [programme menant à un certificat d'auxiliaire d'enseignement]***

Le Conseil a approuvé la réallocation d'une subvention de 150 000 \$ provenant du Educational Assistant Certificate Program [programme menant à un certificat d'auxiliaire d'enseignement] en appui à l'aménagement de laboratoires d'informatique dans les nouveaux centres régionaux de Grand Rapids et d'Oxford House. Le Conseil a aussi approuvé le report de fonds additionnels de 30 000 \$ initialement destinés à l'Initiative d'expansion des collèges afin d'appuyer la poursuite des travaux de développement associés au programme. Une subvention non récurrente de 150 000 \$ a été approuvée en appui à l'élaboration des nouveaux programmes.

Le Conseil a aussi approuvé la réallocation d'une subvention non récurrente de 25 000 \$ à la préparation des documents d'accréditation du Early Childhood Education Certificate Program [programme de certificat en éducation de la petite enfance].

2.2 Activités relatives aux lignes directrices

Au cours de l'année, le secrétariat du Conseil a participé à plusieurs activités relatives aux lignes directrices de l'enseignement postsecondaire. Ces activités tombent dans les catégories générales associées aux politiques du gouvernement, à la législation, à la santé, à l'évaluation et à la reconnaissance des acquis, au développement durable, aux programmes du Nord, aux programmes destinés aux Autochtones et aux programmes Accès, à la technologie, de même que dans celles d'ordre communautaire, inter et intra-ministériel, interprovincial et national.

- ***Loi sur l'attribution des grades universitaires***

Le Conseil a contribué à la création de la nouvelle loi assurant l'intégrité des grades conférés au Manitoba. La *Loi sur l'attribution des grades universitaires*, adoptée en décembre 2006, limite le nombre d'établissements autorisés à attribuer des grades à ceux énumérés dans la *Loi* ou dont la loi constitutive prévoit l'attribution de grades. Avant que la *Loi* ne reçoive la sanction royale, le Manitoba était la seule province au Canada à ne pas être dotée de dispositions légales concernant l'attribution des grades. Le gouvernement voit dans cette loi une mesure provisoire d'ici à ce que soit élaborée une démarche plus détaillée visant à assurer la qualité de l'enseignement postsecondaire au Manitoba, prévue à moyen terme.

- **Directive concernant les frais de scolarité**

Le secrétariat a collaboré avec le gouvernement afin de maintenir, pour l'année 2007-2008, les frais de scolarité des universités et des collèges publics à un niveau inférieur de 10 % à celui de 1999. Cette directive prolonge, pour une huitième année consécutive, les avantages du plan de réduction de 10 % des frais de scolarité.

Pour élaborer cette directive, le personnel du Conseil a effectué une recherche sur la question des frais abordables en matière d'enseignement postsecondaire au Manitoba et sur celle de la représentation de tous les groupes socioéconomiques dans le système d'enseignement postsecondaire.

- **Programmes d'études supérieures**

En 2006-2007, le Conseil a reçu de l'Université de Winnipeg une demande d'autorisation d'attribution de grades de niveau maîtrise. Cette demande implique une modification de la structure du système postsecondaire et une réorientation importante des politiques, et exige en conséquence une décision du ministre de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation. La demande est en cours d'examen, et une décision est attendue pour 2007-2008.

- **Programmes de baccalauréat au niveau collégial**

De concert avec le Red River College, le secrétariat du Conseil a examiné la possibilité d'autoriser les collèges communautaires du Manitoba à offrir des programmes de baccalauréat visant des matières appliquées. L'élaboration de critères d'évaluation des

programmes menant à des grades est en cours. L'approbation de tels programmes au niveau collégial constituerait un changement de politique majeur dans le système postsecondaire au Manitoba, et exigerait une modification à la *Loi sur les collèges*. Le Conseil poursuivra l'examen de la question de concert avec les collèges et le gouvernement. On s'attend à ce qu'une décision soit rendue en 2007-2008.

- **Crédit d'impôt à l'enseignement coopératif**

Le personnel du Conseil a collaboré avec Finances Manitoba à la mise en œuvre d'un crédit d'impôt à l'enseignement coopératif, annoncé initialement dans le budget provincial 2003. Ce crédit d'impôt a pour but d'encourager les entreprises à embaucher des étudiants, d'inciter les étudiants à s'établir et à travailler au Manitoba et d'accroître l'enseignement coopératif au Manitoba. La responsabilité du Conseil dans le cadre de ce programme consiste à s'assurer que les demandes de placement des étudiants correspondent aux valeurs éducatives du programme de l'enseignement coopératif. Tel qu'annoncé dans le budget provincial de mars 2006, un crédit d'impôt parallèle a été accordé aux entreprises privées, aux employeurs non constitués en corporation, aux sociétés d'État, etc.

- **Co-operative Graduates Hiring Incentive Program (COGHI) [programme d'incitation à l'embauche de diplômés de programme d'enseignement coopératif]**

Le personnel du Conseil a collaboré avec Finances Manitoba à la mise en place du Co-operative Graduates Hiring Incentive Program (COGHI) [programme d'incitation à l'embauche de diplômés du programme d'enseignement coopératif], aussi annoncé dans le budget de mars 2006. Il s'agit d'un programme de crédit d'impôt qui rend les employeurs admissibles à des avantages pour l'embauche et le maintien en poste à temps plein d'étudiants manitobains ayant obtenu ou qui obtiendront leur diplôme après le 6 mars 2006 dans le cadre d'un programme d'enseignement coopératif postsecondaire reconnu et dans un domaine d'études lié à leur emploi.

- **Groupe Accès du directeur**

Le groupe a assisté aux réunions semestrielles sur les questions liées à la planification et aux programmes.

- **Comités de transfert des crédits et d'articulation**

Ces comités ont coordonné des rencontres du comité d'articulation des études environnementales et des sciences environnementales. Le comité se compose de membres de tous les établissements postsecondaires publics du Manitoba qui offrent des programmes dans ce domaine d'études. Les comités d'articulation sont chargés d'améliorer le transfert des crédits et l'articulation entre les programmes des collèges et des universités et contribuent à l'élaboration d'un système de transfert de crédits plus complet au Manitoba.

- **Groupe de liaison en éducation de la santé**

Le secrétariat a fait partie de cette équipe interministérielle chargée de formuler des directives générales pour les programmes d'éducation liés à la santé.

- **Conseil consultatif manitobain sur les soins infirmiers**

Le secrétariat a représenté le Conseil et Enseignement postsecondaire et Alphabétisation à ce conseil provincial qui traite de l'enseignement des sciences infirmières et des questions de l'offre et de la demande.

- **Forum sur les ressources humaines en matière de santé de l'Ouest**

Le secrétariat a travaillé en collaboration avec des membres des secteurs de la santé et de l'éducation des quatre provinces de l'Ouest afin d'établir des stratégies entourant les questions de ressources humaines en matière de santé dans l'Ouest canadien.

- **Groupe de travail fédéral-provincial sur les critères d'admission à la profession**

Le secrétariat a fait partie du comité de travail chargé d'examiner les demandes de modifications concernant les qualifications des critères d'admission dans le domaine paramédical. Un processus d'évaluation a été élaboré et mis en place pour la première fois par l'intermédiaire du comité de coordination qui a remplacé le groupe de travail sur les critères d'admission à la profession. Les propositions relatives aux soins infirmiers auxiliaires autorisés et à la physiothérapie ont été examinées dans le cadre de ce processus.

- **Comité national d'experts sur la formation interprofessionnelle pour une pratique en collaboration centrée sur le patient**

Le secrétariat a participé en qualité de membre au comité national d'experts sur la formation interprofessionnelle pour une pratique en collaboration centrée sur le patient.

- **Membre du réseau manitobain d'évaluation des acquis**

Le secrétariat a agi comme membre de ce réseau, qui réunit des personnes intéressées à promouvoir l'évaluation et la reconnaissance des acquis dans la province.

- **Membre du comité responsable de la gestion de la politique d'évaluation et de reconnaissance des acquis du Manitoba**

Le secrétariat a contribué à l'élaboration de la politique provinciale d'évaluation et de reconnaissance des acquis ainsi qu'à l'examen du modèle de prestation de services pour s'assurer que ce dernier réponde aux besoins des établissements postsecondaires, du public et des entreprises.

- **Groupe de travail chargé de la stratégie de développement du Nord**

Le secrétariat du Conseil a fait partie de ce groupe interministériel chargé de mettre en œuvre le volet éducation de la stratégie. Il a également fait partie du comité du ministère de la Santé.

- **Fonds pour la recherche et l'innovation du Manitoba (FRIM)**

Le secrétariat a siégé à un comité interministériel chargé d'étudier les propositions soumises au FRIM.

- **Éducation des Autochtones au Manitoba**

Le secrétariat a participé avec de hauts fonctionnaires des deux ordres de gouvernement et des représentants d'organismes autochtones au développement et à l'amélioration des résultats d'apprentissage chez les Autochtones dans l'enseignement postsecondaire au Manitoba.

- **Comité postsecondaire des technologies de l'enseignement**

Le secrétariat du Conseil oriente les activités du Comité. Il soutient son travail et participe à l'élaboration des lignes directrices relatives à Campus Manitoba et à d'autres activités d'enseignement à distance.

- **Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP)**

Le secrétariat a offert des services de coordination et de diffusion de renseignements entre Statistique Canada, les sept établissements postsecondaires, la Canadian Mennonite University et d'autres ministères provinciaux en rapport avec cette base de données. Ce projet, antérieurement connu sous le nom de Système amélioré d'information sur les étudiants, a été modifié par Statistique Canada en 2006-2007.

- **Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (CMEC)**

Le secrétariat a fait partie des comités du CMEC suivants : le Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation, le Groupe de travail en ligne, le Groupe de travail sur l'assurance de la qualité, le Projet d'attentes relatives à l'enseignement postsecondaire, le Groupe de travail sur le transfert des crédits, le Groupe de travail sur la capacité financière et le Comité du sous-ministre adjoint à l'enseignement postsecondaire.

- **Comité du développement durable**

Le secrétariat a continué de travailler avec les ministères manitobains de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse, de la Santé, des Infrastructures et Transports du Manitoba, des Affaires intergouvernementales et de la Conservation afin d'aider les collèges et les universités à intégrer le développement durable à leurs activités.

- **Accords de formation interprovinciaux**

Le secrétariat du Conseil a administré des accords en ce qui concerne la médecine vétérinaire (avec les quatre provinces de l'Ouest et l'Université de la Saskatchewan) et l'optométrie (avec l'Ontario et l'Université de Waterloo).

Le secrétariat a siégé au comité consultatif du Western College of Veterinary Medicine.

- **Comité d'approbation du programme d'éducation en services de garde**

Le Comité entretient des liens avec le gouvernement provincial et lui offre son soutien.

- **Dossier d'orientation**

Le secrétariat a mis à jour le dossier d'orientation à l'intention des membres et du personnel du Conseil. Le dossier a été produit en réponse à la révision organisationnelle et opérationnelle du Conseil de 1997-1998, requise au moins tous les cinq ans en vertu de la *Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire*.

- **Santé et sécurité au travail**

Le secrétariat a travaillé avec des représentants du ministère au sein d'un comité intérimaire responsable de l'élaboration d'un plan de santé et de sécurité au travail pour le ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation. Le comité a par la suite été remplacé par une équipe ministérielle chargée de superviser la mise en œuvre du plan.

- **Le comité sur le renouvellement des ressources humaines de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation.**

Le secrétariat a fait partie du comité directeur et du comité chargé des communications.

- **Budgets sommaires**

De concert avec le ministère des Finances, les universités et les collèges, le secrétariat s'est préparé à la mise en œuvre des budgets sommaires prévue au cours de l'exercice 2007-2008, et ce conformément aux exigences de déclaration formulées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP). Les budgets sommaires consolideront les activités des universités du Manitoba, de Winnipeg et de Brandon, du Collège universitaire de Saint-Boniface, du Collège universitaire du Nord, du Red River College et de l'Assiniboine Community College dans l'entité comptable du gouvernement.

- **Affiliations à des organisations nationales**

Le Conseil est membre de l'Association canadienne du personnel administratif universitaire (ACPAU), de l'Association canadienne de planification et de recherche institutionnelles (ACPRI) et de l'Institut d'administration publique du Canada (IAPC).

2.3 Finances

Processus d'établissement du budget des dépenses

2.3.1 Budgets de fonctionnement

L'établissement des prévisions budgétaires annuelles pour les universités et les collèges communautaires a débuté en juin 2005. À ce moment-là, le Conseil a invité les établissements à examiner leurs besoins financiers pour l'exercice à venir, puis à lui soumettre des prévisions aux fins d'examen. Les renseignements devaient être présentés selon un format qui permettait une analyse comparative de toutes les demandes. Le Conseil a ainsi pu se faire une opinion éclairée quant aux besoins de chaque établissement lors de la formulation de ses recommandations au gouvernement.

Les établissements ont dû fournir un budget de base comprenant une explication des augmentations, une évaluation détaillée des retombées et de l'information sur les niveaux d'inscription et la dotation en personnel. Ils ont également dû fournir un rapport sur la situation des nouveaux programmes préalablement financés et sur les subventions destinées à la réorganisation du système.

Le Conseil a reçu les budgets proposés vers la fin septembre; il a alors examiné chacun d'eux ainsi que les analyses des besoins financiers préparées par son personnel. Ensuite, les membres du Conseil ont rencontré séparément les responsables de chaque établissement pour leur permettre de soumettre leur budget et de fournir de plus amples renseignements. Le Conseil a également rencontré les représentants des facultés et des étudiants.

Après ces rencontres avec les collèges et les universités, le Conseil a fait une présentation à la ministre de l'Enseignement postsecondaire et de la Formation professionnelle et a recommandé les niveaux de financement requis pour le système d'enseignement postsecondaire. Pour ce faire, il s'est appuyé sur les renseignements obtenus des collèges et des universités et sur son opinion des besoins. La ministre a ensuite étudié la présentation, puis a formulé ses recommandations au gouvernement. Les niveaux définitifs de financement ont été communiqués après l'annonce du budget au printemps. Le Conseil a alors mis au point l'allocation définitive des fonds disponibles pour chacun des établissements (collèges et universités), puis les en a informés individuellement.

Dans le budget de 2006, le gouvernement a fait part de son engagement à financer pendant trois ans les établissements postsecondaires. Cet engagement pluriannuel en matière de financement vise à assurer aux établissements postsecondaires la stabilité financière qui leur permettra de planifier et de budgétiser leurs besoins futurs.

2.3.2 Importantes subventions en capital

L'établissement des prévisions budgétaires annuelles relatives aux importantes subventions en capital pour les universités a également débuté en juin 2005. À ce

moment-là, le Conseil a invité les établissements à examiner leurs besoins en immobilisations importantes pour l'exercice à venir, puis à lui soumettre des prévisions aux fins d'examen.

Le Conseil a la responsabilité d'approuver les grands projets d'immobilisations et de distribuer les subventions en capital aux universités seulement. Depuis 1998-1999, le Conseil emploie un processus pour le classement des demandes reçues. Il fait appel au ministère des Infrastructures et des Transports du Manitoba, dont le personnel possède des compétences techniques spécialisées. Il le charge d'étudier les besoins des universités en matière d'immobilisations et d'élaborer un plan comprenant un budget et un calendrier pour faire face aux besoins les plus critiques. En juillet, lorsque les demandes sont parvenues au Conseil, elles ont été transmises au Ministère aux fins d'analyse. Ce dernier a ensuite préparé un tableau des projets classés par ordre de priorité dont s'est servi le Conseil pour allouer les fonds disponibles aux grands projets d'immobilisations des universités.

Il incombe au ministère des Infrastructures et des Transports du Manitoba de financer les grands projets d'immobilisations des collèges communautaires et du Collège universitaire du Nord. Le Ministère a examiné les projets des collèges communautaires en même temps que les demandes d'autres ministères. Les décisions en matière de financement ont été transmises au Conseil, aux collèges communautaires et au Collège universitaire du Nord au moment de la présentation du budget au printemps.

2.3.3 Projets

L'examen des projets importants de dépenses en immobilisations a permis de cerner ceux qui requièrent une attention immédiate et d'obtenir des fonds additionnels du gouvernement. Parmi les principaux projets financés en 2006-2007, mentionnons :

Université de Brandon

- Remplacement des lignes à haute tension
- Ascenseur – McMaster Hall
- Plomberie sanitaire – Flora Cowan Hall
- Élimination des poussières d'amiante
- Remplacement de la toiture

Université du Manitoba

- Refroidisseur de Fort Garry et de Bannatyne

Renouvellement du financement pour remplacer le grand système de refroidissement central de l'Université en vertu du Protocole de Montréal, qui a marqué la fin de la production des frigorigènes utilisés par l'Université.

- Modernisation de la prévention des incendies
- Modernisation du réseau d'égouts et de déversoirs d'orage

Université de Winnipeg

- Modernisation des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation – Wesley Hall
- Remplacement du réservoir de carburant
- Adaptations pour personnes aux besoins spéciaux – Centennial Hall
- Modifications des portes intérieures – Centennial Hall
- Étude d'experts – Modernisation du Sparling Hall
- Installations d'auvents au-dessus des points d'embarquement et de débarquement du service Handi-Transit

2.3.4 Nouveaux projets d'immobilisations importantes

En 2000, le gouvernement a engagé 40 millions de dollars en fonds supplémentaires à ajouter aux fonds existants de 10 millions, moyennant un financement de contrepartie de l'Université du Manitoba pour des projets très prioritaires de modernisation, de remplacement ou de rénovation. Cette année, le Conseil a effectué un paiement de trois millions de dollars, complétant ainsi le montant total de 50 millions de dollars pour lequel il s'était engagé.

2.4 Obligation de rendre compte

Le Conseil s'est chargé des projets de responsabilisation suivants en partenariat avec les établissements d'enseignement postsecondaire :

Projet de création d'indicateurs

Dans la foulée de la mise en place d'un cadre de responsabilisation dans le système d'enseignement postsecondaire du Manitoba, on procède actuellement à l'élaboration d'indicateurs en consultation avec les universités et les collèges publics. Ces indicateurs sont conçus pour fournir au Conseil de l'enseignement postsecondaire des renseignements généraux sur les progrès réalisés dans le système en ce qui concerne les cinq priorités établies pour l'enseignement postsecondaire et l'alphabétisation par la ministre de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation.

Le Conseil et les établissements postsecondaires ont poursuivi la création des indicateurs de réussite des étudiants, qui renseignent notamment sur les taux de rétention, de déperdition d'effectifs scolaires et d'obtention de diplômes dans les collèges et les universités. Des projets additionnels portant en autres sur des indicateurs du niveau d'emploi des diplômés à l'échelon des collèges et sur des indicateurs d'inscriptions selon le statut socioéconomique sont en cours.

Établissement des coûts des programmes

S'inscrivant elle aussi dans le cadre du nouveau régime de responsabilisation prévu pour le système d'enseignement postsecondaire du Manitoba, une méthode commune d'établissement des coûts des programmes a été élaborée en collaboration avec les universités et les collèges de la province et la Direction de l'apprentissage du ministère de la Compétitivité, de la Formation professionnelle et du Commerce. Cette méthode prévoit des définitions, des procédés et des modèles de rapports communs pour permettre une meilleure analyse comparative des données financières des universités et des collèges publics de la province. Les données sont recueillies chaque année auprès des universités et des collèges publics.

Recueil de statistiques

En 2006-2007, le Conseil a publié la quatrième édition du *Recueil de statistiques* annuel sur cédérom. Produit en collaboration avec les collèges et les universités, ce recueil contient des données sur l'inscription des étudiants, leurs diplômes, les programmes, les frais de scolarité et autres aspects du système d'enseignement postsecondaire. Le *Recueil de statistiques* est publié au même moment que le *Rapport annuel*. Le *Recueil*, le *Rapport annuel* et plusieurs autres rapports sont disponibles en français et en anglais sur le site Web du Conseil dont voici l'adresse : <www.copse.mb.ca>.

Rapports annuels

Pour se conformer à la *Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire*, le Conseil établit un rapport annuel qui présente ses activités et comprend des états financiers

vérifiés. Il le soumet à la ministre de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation dans les six mois suivant la fin de chaque exercice.

Les universités et les collèges sont tenus de produire un rapport annuel de leurs activités, y compris des états financiers vérifiés. Ils le soumettent au Conseil et à la ministre de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation. Les universités doivent le faire dans les six mois suivant la fin de chaque exercice, et les collèges, dans les quatre mois. Les établissements ont aussi l'obligation de remettre des plans financiers complets, des budgets, des statistiques, des rapports d'étape pour les nouveaux programmes et les fonds reçus du Conseil.

Comme l'exige la *Loi sur les collèges*, ces établissements doivent produire un budget annuel définitif avant le début de chaque exercice. Ils doivent aussi publier un rapport annuel qui fournit, selon les lignes directrices établies, des renseignements sur les inscriptions, les départs, le taux d'obtention de diplômes et le taux d'emploi des diplômés.

Durant l'exercice, le secrétariat du Conseil étudie l'ensemble de ces documents. Il s'en sert pour préparer les demandes de financement qu'il soumet au gouvernement et lui faire rapport des activités des établissements postsecondaires du Manitoba.

Rapport sur les activités et les réalisations en matière de développement durable

Le personnel du Conseil a participé à l'équipe du développement durable d'Éducation, Citoyenneté et Jeunesse, dont la mission est de trouver des moyens de faire en sorte que les principes relatifs au développement durable soient connus et compris par les membres des deux ministères de l'Éducation, et intégrés aux pratiques courantes.

Enquête auprès des décrocheurs précoces

En 2006-2007, avec le soutien financier d'Emploi Manitoba, le Conseil a travaillé avec les collèges publics et les universités à l'élaboration d'une enquête auprès des étudiants qui n'avaient pas complété leurs études postsecondaires. L'enquête visait à mettre en lumière les facteurs qui influent sur la décision des étudiants d'abandonner leurs études en cours de route, peu importe qu'ils les aient poursuivies ailleurs ou qu'ils soient entrés sur le marché du travail. L'information ainsi recueillie contribue à orienter les politiques du gouvernement et des établissements. Complété en mars 2007, le rapport d'enquête est disponible sur le site Web du Conseil.

Stratégie de recherche et de collecte d'information

Le Conseil a travaillé avec la direction des politiques et de la planification du ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation à l'élaboration d'une stratégie de recherche et de collecte d'information applicable au secteur postsecondaire et de l'éducation des adultes au Manitoba. L'élaboration de cette stratégie se poursuivra au cours des prochaines années, y compris l'élaboration des plans liés à la formulation des dispositions législatives en appui à la stratégie de collecte d'information.

Chapitre III

États financiers vérifiés du Conseil de l'enseignement postsecondaire

**Pour l'exercice terminé le 31 mars 2007
Winnipeg (Manitoba) Canada**

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Responsabilité des états financiers

La direction du Conseil de l'enseignement postsecondaire est responsable de communiquer l'information financière contenue dans les états financiers et les notes afférentes. Les états financiers sont préparés conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus.

Le Conseil est responsable de superviser la communication de l'information financière par la direction. Les états financiers sont examinés par le vérificateur général du Manitoba, dont l'opinion est exprimée dans les présentes.

Pour mieux s'acquitter de ses obligations, la direction utilise des systèmes de contrôle comptable internes pour son processus de communication de l'information financière afin de s'assurer que cette information soit fiable et exacte.

**« L'original signé par
Margaret McDonald »**

Margaret McDonald, CGA
Chef de la direction financière

**« L'original signé par
Sid Rogers »**

Sid Rogers
Secrétaire du Conseil

Le 13 juillet 2007
Winnipeg (Manitoba)

Rapport des vérificateurs

À l'Assemblée législative du Manitoba et
au Conseil de l'enseignement postsecondaire

Nous avons vérifié l'état de la situation financière du Conseil de l'enseignement postsecondaire au 31 mars 2007, ainsi que les états des recettes et des dépenses et de l'évolution des actifs nets de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des renseignements probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière du Conseil de l'enseignement postsecondaire au 31 mars 2007, ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

**« L'original signé par
Bureau du vérificateur général »**

Bureau du vérificateur général

Winnipeg (Manitoba)
Le 13 juillet 2007

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

État de la situation financière
pour l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
A C T I F		
Actif à court terme :	\$	\$
Liquidités	916 150	407 306
Débiteurs	339 346	704 899
	<u>1 255 496</u>	<u>1 112 205</u>
Engagements de fonds à long terme – Province du Manitoba (note 3)	1 174 692	1 135 486
Actifs immobilisés - amortissement cumulé net (note 4)	<u>34 838</u>	<u>33 842</u>
Total des actifs	<u><u>2 465 026</u></u>	<u><u>2 281 533</u></u>
P A S S I F		
Passif à court terme :		
Créditeurs et charges à payer	92 213	101 246
Subventions à payer	927 826	676 866
	<u>1 020 039</u>	<u>778 112</u>
Passif à long terme :		
Indemnités de cessation d'emploi (note 5)	107 943	105 106
Provision pour la quote-part de l'employeur au Régime de retraite de la fonction publique (note 6)	1 070 551	1 031 345
	<u>1 178 494</u>	<u>1 136 451</u>
Passif global	<u>2 198 533</u>	<u>1 914 563</u>
Actifs nets		
Investissement en actifs immobilisés	34 838	33 842
Actifs nets (sans restriction)	231 655	333 128
	<u>266 493</u>	<u>366 970</u>
	<u><u>2 465 026</u></u>	<u><u>2 281 533</u></u>

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

État de la situation financière
pour l'exercice terminé le 31 mars 2007

	Fonctionnement	Initiative d'expansion des collèges	Total 2007	Total 2006
	\$	\$	\$	\$
Recettes :				
Subventions de la Province du Manitoba :				
Enseignement postsecondaire et Alphabétisation Manitoba	417 018 422	30 146 194	447 164 616	426 437 600
Autres	990 514	-	990 514	929 898
Revenu en intérêts	22 083	-	22 083	20 889
Total des recettes	418 031 019	30 146 194	448 177 213	427 388 387
Dépenses :				
Subventions de fonctionnement	369 972 765	-	369 972 765	347 330 235
Programmes de soutien	2 336 179	-	2 336 179	2 041 753
Subventions à l'Initiative d'expansion des collèges	-	29 685 933	29 685 933	27 335 286
Subventions, initiatives stratégiques en éducation postsecondaire	1 804 250	-	1 804 250	1 795 000
Subventions, équipement et rénovations	6 785 992	-	6 785 992	17 123 000
Subventions, grands projets d'immobilisations	12 471 850	-	12 471 850	7 733 129
Subventions, programme Accès	7 167 385	-	7 167 385	6 460 000
Subventions, remise sur les frais de scolarité	13 239 288	-	13 239 288	13 163 981
Accords de formation interprovinciaux	3 553 979	-	3 553 979	3 184 354
Dépenses administratives et autres (annexe 1)	1 013 532	246 537	1 260 069	1 149 107
Total des dépenses	418 345 220	29 932 470	448 277 690	427 315 845
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses	(314 201)	213 724	(100 477)	72 542

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

État des changements dans les actifs nets - Fonds de subventions à l'enseignement postsecondaire pour l'exercice terminé le 31 mars 2007

	Investis dans les actifs immobilisés	Actifs nets sans restriction	Total 2007	Total 2006
	\$	\$	\$	\$
Solde au début de l'exercice	33 842	333 128	366 970	294 428
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses	-	(100 477)	(100 477)	72 542
Achats des immobilisations	18 197	(18 197)	-	-
Amortissement	(17 201)	17 201	-	-
Solde à la fin de l'exercice	<u>34 838</u>	<u>231 655</u>	<u>266 493</u>	<u>366 970</u>

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Liste des dépenses administratives et autres
pour l'exercice terminé le 31 mars 2007

	Fontionnement	Initiative d'expansion des collèges	Total 2007	Total 2006
	\$	\$	\$	\$
Amortissement	15 623	1 578	17 201	22 008
Automobile et déplacements	39 750	3 241	42 991	36 040
Exploitation et location d'ordinateurs	28 980	8 100	37 080	37 265
Cours et cotisations d'affiliation	14 711	1 780	16 491	2 857
Mobilier et équipement	4 163	276	4 439	3 649
Réunions du Conseil	7 001	-	7 001	6 447
Subventions diverses	4 750	-	4 750	35 291
Location du bureau	47 054	10 362	57 416	54 481
Poste et téléphone	14 187	864	15 051	15 314
Imprimerie et papeterie	20 691	230	20 921	16 122
Honoraires professionnels	22 662	-	22 662	26 383
Rémunération des membres du Conseil	41 023	-	41 023	40 709
Réparations et entretien	25	-	25	152
Salaires et avantages sociaux	720 818	217 711	938 529	787 539
Abonnements et livres	3 222	-	3 222	3 827
Dépenses accessoires	28 872	2 395	31 267	61 023
Total des dépenses administratives et autres	1 013 532	246 537	1 260 069	1 149 107

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

État de l'évolution de la situation financière
pour l'exercice terminé le 31 mars 2007

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
	\$	\$
Liquidités provenant des activités de fonctionnement :		
Excédent (déficit) des recettes sur les dépenses pour l'exercice	(100,477)	72,542
Amortissement des immobilisations	<u>17,201</u>	<u>22,008</u>
	(83,276)	94,550
Variation nette des postes de fonds de roulement hors caisse :		
(Augmentation) Diminution des comptes débiteurs	365,553	(169,181)
Augmentation (Diminution) des comptes fournisseurs et charges à payer	(9,033)	8,382
Augmentation des subventions payables	<u>250,960</u>	<u>378,002</u>
	524,204	311,753
Flux de trésorerie provenant (utilisé pour) des activités de financement :		
Augmentation de la créance à long terme – Province du Manitoba	(39,206)	12,573
Augmentation (Diminution) des indemnités de cessation d'emploi	2,837	(18,042)
Augmentation de la quote-part de l'employeur au Régime de retraite de la fonction publique	<u>39,206</u>	<u>(12,573)</u>
	2,837	(18,042)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement :		
Achats des immobilisations	(18,197)	(5,399)
Augmentation (Diminution) des liquidités pour l'exercice	508,844	288,312
Liquidités au début de l'exercice	<u>407,306</u>	<u>118,994</u>
Liquidités à la fin de l'exercice	<u><u>916,150</u></u>	<u><u>407,306</u></u>

Notes afférentes aux états financiers
pour l'exercice terminé le 31 mars 2007

1. Nature des activités

Le Conseil de l'enseignement postsecondaire a été fondé en vertu d'une loi de l'Assemblée législative adoptée en 1997. Il se compose de onze membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

La Loi sur la Commission des subventions aux universités a été révoquée le 28 avril 1997 et remplacée par la Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire.

La Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire stipule que le Fonds des subventions aux universités continuera d'exister sous le nom de Fonds des subventions à l'enseignement postsecondaire. Tout l'actif et le passif de la Commission des subventions aux universités ont été transférés au Conseil de l'enseignement postsecondaire.

Le Conseil fournit avant tout une aide financière aux universités et aux collèges communautaires à même les fonds qu'il reçoit de la Province du Manitoba. Cette aide est destinée aux programmes et aux projets d'immobilisations dûment approuvés.

Les fonds de l'Initiative d'expansion des collèges visent à augmenter les inscriptions aux programmes menant à un diplôme ou à un certificat collégial. Un état des recettes et dépenses pour le fonctionnement de l'Initiative a été établi séparément de l'état des recettes et dépenses du Conseil de l'enseignement postsecondaire.

2. Principales conventions comptables

A. Méthode de comptabilité

Les états financiers du Conseil de l'enseignement postsecondaire sont préparés conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus.

B. Versements des subventions

Les différentes subventions (fonctionnement, équipement et rénovations, remise sur les frais de scolarité, programme Accès et initiatives stratégiques) sont considérées comme des dépenses engagées pendant l'année pour assurer le fonctionnement des universités et des collèges communautaires. Elles sont inscrites comme des paiements prévus pour répondre à leurs besoins en la matière. Le Conseil accorde aussi des subventions de fonctionnement aux collèges confessionnels privés et au Winnipeg Technical College.

Les subventions pour immobilisations importantes relatives à des accords de frais partagés sont financées moyennant remboursement. Les universités doivent d'abord acquitter les coûts admissibles selon l'accord convenu, puis le Conseil les leur rembourse.

Le Conseil verse les subventions pour immobilisations importantes, qui sont des fonds discrétionnaires, lorsque les universités ont satisfait aux critères d'admissibilité et aux conditions qu'il a fixés.

C. Comptabilisation des recettes

Les recettes sont comptabilisées à mesure que les fonds sont issus des divers postes de la Province du Manitoba.

Notes afférentes aux états financiers
pour l'exercice terminé le 31 mars 2007

D. Vacances et indemnités de cessation d'emploi

Les employés du Conseil ont droit à des vacances et à des indemnités de cessation d'emploi conformément aux dispositions de la convention collective. Le passif ayant trait aux vacances et aux indemnités est fondé sur la meilleure estimation du Conseil.

E. Quote-part de l'employeur au Régime de retraite de la fonction publique

Les employés du Conseil ont droit à des prestations de retraite en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique* du Manitoba. Le Conseil inscrit parmi les éléments du passif la quote-part de l'employeur au Régime de retraite de la fonction publique, qui prévoit notamment une indexation au coût de la vie fondée sur un rapport actuariel.

F. Actifs immobilisés

Les actifs immobilisés sont inscrits comme des coûts. L'amortissement est calculé selon une modalité linéaire en fonction de la durée de vie estimative utile des actifs et conformément aux directives générales de la province du Manitoba ci-dessous :

Mobilier	10 ans
Améliorations locatives	10 ans
Logiciels	4 ans
Machinerie et équipement	10 ans
Matériel informatique	4 ans

G. Incertitude de mesure

La préparation d'états financiers exige de la part de la direction des estimations et des hypothèses qui influent sur le montant déclaré de l'actif et du passif et sur la divulgation de dépenses imprévues à la date des états financiers ainsi que sur le montant déclaré des recettes et dépenses pour la période concernée. Les résultats réels peuvent différer de telles estimations.

H. Instruments financiers

Les instruments financiers du Conseil de l'enseignement postsecondaire sont les liquidités, les comptes débiteurs, les comptes fournisseurs, les charges à payer et les subventions payables. À moins d'indication contraire, la direction est d'avis que l'utilisation de tels instruments n'expose pas le Conseil à des risques significatifs en matière d'intérêts, de change ou de crédit. La juste valeur de ces instruments se rapproche de leur valeur comptable.

3. Créance à long terme – Province du Manitoba

Une portion des créances à long terme de la Province du Manitoba concerne les indemnités de cessation d'emploi accumulées par les employés du Conseil au 31 mars 1998. Le solde d'ouverture du passif des indemnités de cessation d'emploi de 104 141 \$ du 1^{er} avril 1998 a été entièrement neutralisé par une créance à long terme de la Province. Il n'existe pas de modalités de remboursement pour cette créance, et le montant demeurera fixé à 104 141 \$.

La portion résiduelle de la créance à long terme de la province représente la quote-part de l'employeur au Régime de retraite de la fonction publique au 31 mars 2007, soit 1 070 551 \$ (2006 – 1 031 345 \$). La Province du Manitoba paiera la quote-part de l'employeur lorsqu'elle arrivera à échéance.

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Notes afférentes aux états financiers
pour l'exercice terminé le 31 mars 2007

4. Actifs immobilisés, amortissement cumulé net

	2007		2006	
	Coût	Amort. cum.	Valeur compt. nette	Valeur compt. nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier	59 089	50 307	8 782	13 392
Améliorations locatives	25 019	11 647	13 372	5 198
Logiciels	5 590	699	4 891	-
Machinerie et équipement	10 685	8 369	2 316	3 840
Matériel informatique	24 196	18 719	5 477	11 412
	<u>124 579</u>	<u>89 741</u>	<u>34 838</u>	<u>33 842</u>

5. Indemnités de cessation d'emploi

	2007	2006
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	105 106	123 148
Prestations acquises	(167)	(28 548)
Prestations accumulées	4 527	3 884
Intérêt couru sur les prestations	6 713	6 622
Prestations versées	<u>(8 236)</u>	<u>-</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>107 943</u>	<u>105 106</u>

Une évaluation actuarielle des obligations relatives aux indemnités de cessation d'emploi au 31 mars 2005 a été faite par l'actuaire conseil Ellement & Ellement Ltd. Les principales hypothèses prévoyaient un taux de rendement de 7 % (2000 – 6,75 %), un taux d'inflation de 2,5 % (2000 – 2,75 %), et une augmentation du taux de rémunération de 3,25 % (2000 – 3,5 %). La méthode de répartition des prestations a été utilisée et le passif a été extrapolé jusqu'au 31 mars 2007 selon une formule fournie par l'actuaire.

6. Disposition relative à la quote-part de l'employeur au Régime de retraite de la fonction publique

	2007	2006
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	1 031 345	1 043 918
Prestations acquises	-	(88 898)
Prestations accumulées	49 475	56 701
Intérêt couru sur les prestations	74 095	68 080
Prestations versées	<u>(84 364)</u>	<u>(48 456)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>1 070 551</u>	<u>1 031 345</u>

Une évaluation actuarielle des obligations relatives au Régime de retraite au 31 décembre 2004 a été faite par l'actuaire conseil Ellement & Ellement Ltd. Les principales hypothèses prévoyaient un taux de rendement de 7 % (2001 – 7,25 %), un taux d'inflation de 2,5 % (2001 – 2,75 %), une augmentation du taux de rémunération de 3,25 % (2001 – 3,5 %) et une indexation à la retraite des deux tiers du taux d'inflation. La méthode de répartition des prestations a été utilisée et le passif a été extrapolé jusqu'au 31 mars 2007 selon une formule fournie par l'actuaire.

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Notes afférentes aux états financiers
pour l'exercice terminé le 31 mars 2007

7. Engagements

Le Conseil de l'enseignement postsecondaire a accepté de financer les projets ci-dessous :

	<u>Approuvé</u> \$	<u>Dépensé</u> \$	<u>Engagements en cours</u> \$
Immobilisations :			
Université du Manitoba			
Syst. refroidissement - Campus Fort Garry	19 000 000	18 806 000	194 000
Syst. refroidissement – Campus Bannatyne	<u>955 000</u>	<u>946 678</u>	<u>8 322</u>
Total	<u>19 955 000</u>	<u>19 752 678</u>	<u>202 322</u>

Le Conseil s'est aussi engagé à financer les nouveaux programmes suivants :

Enveloppe destinée à la réorganisation du système	218 700
Enveloppe destinée aux programmes stratégiques	<u>993 400</u>
Total	<u>1 212 100</u>

8. Opérations entre apparentés

Outre les opérations entre apparentés mentionnées ailleurs dans les états financiers, le Conseil de l'enseignement postsecondaire partage une propriété commune avec tous les ministères, les organismes et les sociétés de la Couronne de la Province du Manitoba. Le Conseil traite avec ces entités dans le cours normal de ses activités. Ces opérations sont comptabilisées à la valeur d'échange.

9. Dépendance économique

Le Conseil dépend de la Province du Manitoba, qui en assure le financement.

Chapitre IV

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Dépenses en subventions (non vérifiées)
pour l'exercice terminé le 31 mars 2007

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
	\$	\$
Subventions aux universités		
1. Fonctionnement		
Université du Manitoba	217 578 500	204 548 000
Université de Winnipeg	34 994 646	32 968 946
Université de Brandon	23 923 612	22 277 212
Collège universitaire du Nord	14 615 000	13 258 500
Collège universitaire de Saint-Boniface	7 827 300	6 870 900
Canadian Mennonite University	2 978 100	2 817 800
Providence College & Seminary	1 242 100	1 242 100
Wm. & Catherine Booth College	368 600	368 600
Steinbach Bible College	<u>230 000</u>	<u>230 000</u>
	303 757 858	284 582 058
Créances de premier rang		
Université du Manitoba	296 151	297 735
Université de Winnipeg	40 054	40 054
Université de Brandon	<u>216 588</u>	<u>216 588</u>
	552 793	554 377
Programmes de soutien		
Campus Manitoba	1 060 500	1 002 700
Inter-Universités Nord	947 600	895 900
Handicapés visuels	119 077	113 153
Études des systèmes de Datatel	62 622	-
Programme de recyclage de Starplus	<u>146 380</u>	<u>-</u>
	2 336 179	2 011 753
Total des subventions de fonctionnement – universités		
Université du Manitoba	217 874 651	204 845 735
Université de Winnipeg	35 034 700	33 009 000
Université de Brandon	24 140 200	22 493 800
Collège universitaire du Nord	14 615 000	13 258 500
Collège universitaire de Saint-Boniface	7 827 300	6 870 900
Canadian Mennonite University	2 978 100	2 817 800
Providence College & Seminary	1 242 100	1 242 100
William & Catherine Booth College	368 600	368 600
Steinbach Bible College	230 000	230 000
Programmes de soutien	<u>2 336 179</u>	<u>2 011 753</u>
	<u>306 646 830</u>	<u>287 148 188</u>

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Dépenses en subventions (non vérifiées)
pour l'exercice terminé le 31 mars 2007

	2007	2006
	\$	\$
2. Fonds d'immobilisations		
(a) Équipement et rénovations		
Université du Manitoba	3 020 000	9 920 000
Université de Winnipeg	1 090 392	2 982 400
Université de Brandon	330 000	875 000
Collège universitaire du Nord	428 800	428 800
Collège universitaire de Saint-Boniface	100 000	1 100 000
	<u>4 969 192</u>	<u>15 306 200</u>
(b) Projets d'immobilisations importantes		
Université du Manitoba	5 632 078	6 135 065
Université de Winnipeg	6 006 850	584 447
Université de Brandon	530 922	739 186
Collège universitaire du Nord	-	174 431
Collège universitaire de Saint-Boniface	302 000	100 000
	<u>12 471 850</u>	<u>7 733 129</u>
Projets d'immobilisations (total)		
Université du Manitoba	8 652 078	16 055 065
Université de Winnipeg	7 097 242	3 566 847
Université de Brandon	860 922	1 614 186
Collège universitaire du Nord	428 800	603 231
Collège universitaire de Saint-Boniface	402 000	1 200 000
	<u>17 441 042</u>	<u>23 039 329</u>
3. Initiatives stratégiques – universités		
Université du Manitoba	581 400	772 900
Université de Winnipeg	251 900	157 700
Université de Brandon	171 500	433 000
Collège universitaire du Nord	356 000	90 000
Collège universitaire de Saint-Boniface	263 450	241 400
	<u>1 624 250</u>	<u>1 695 000</u>
4. Subventions – programme Accès		
Université du Manitoba	2 853 685	2 629 000
Université de Winnipeg	1 055 400	807 700
Université de Brandon	1 641 600	1 523 200
Collège universitaire du Nord	824 800	765 300
	<u>6 375 485</u>	<u>5 725 200</u>
5. Subventions – remise sur les frais de scolarité		
Université du Manitoba	8 180 998	8 175 592
Université de Winnipeg	2 234 300	2 167 795
Université de Brandon	915 426	931 728
Collège universitaire du Nord	119 933	121 976
Collège universitaire de Saint-Boniface	195 685	210 991
	<u>11 646 342</u>	<u>11 608 082</u>
Total des subventions aux universités	<u>343 733 949</u>	<u>329 215 799</u>

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Dépenses en subventions (non vérifiées)
pour l'exercice terminé le 31 mars 2007

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
	\$	\$
Subventions aux collèges communautaires		
1. Fonctionnement		
Assiniboine Community College	14 659 500	13 874 100
Red River College	48 631 414	46 124 800
École technique et professionnelle	1 806 200	1 659 900
Winnipeg Technical College	<u>565 000</u>	<u>565 000</u>
	65 662 114	62 223 800
2. Fonds d'immobilisations		
(a) Équipement et rénovations		
Assiniboine Community College	598 200	598 200
Red River College	<u>1 218 600</u>	<u>1 218 600</u>
	1 816 800	1 816 800
3. Initiative d'expansion des collèges		
Assiniboine Community College	4 336 000	4 098 200
Collège universitaire du Nord	3 382 600	2 743 100
Red River College	20 940 000	19 585 124
École technique et professionnelle	759 000	717 400
Initiative en matière d'enseignement technique et professionnel	<u>268 333</u>	<u>191 462</u>
	29 685 933	27 335 286
4. Initiatives stratégiques – collèges		
Assiniboine Community College	90 000	50 000
Red River College	<u>90 000</u>	<u>50 000</u>
	180 000	100 000
5. Subventions – programme Accès		
Red River College	<u>791 900</u>	<u>734 800</u>
	791 900	734 800
6. Subventions – remise sur les frais de scolarité		
Assiniboine Community College	264 921	240 859
Red River College	1 282 608	1 274 368
École technique et professionnelle	<u>45 417</u>	<u>40 672</u>
	<u>1 592 946</u>	<u>1 555 899</u>
Total des subventions aux collèges	<u><u>99 729 693</u></u>	<u><u>93 766 585</u></u>

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Dépenses en subventions (non vérifiées)
pour l'exercice terminé le 31 mars 2007

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
	\$	\$
Subventions du programme Accès		
Université du Manitoba		
Programme Accès à l'éducation de l'Univ. du Man.		
- Nord et Sud	260 800	242 000
Programme spécial d'études pré médicales	409 700	380 200
Programme de formation professionnelle en soins de santé	108 600	100 800
Baccalauréat en travail social pour le Nord	786 000	729 300
Winnipeg Education Centre – Programme de travail social	911 600	830 100
Programme Accès aux études de génie	373 500	346 600
Fonds d'emprunt d'urgence	3 485	-
	<u>2 853 685</u>	<u>2 629 000</u>
Université de Winnipeg		
Services intégrés d'aide aux étudiants	163 400	151 600
Winnipeg Education Centre	513 200	476 200
Programme de formation des enseignants autochtones	368 800	179 900
Fonds d'emprunt d'urgence	10 000	-
	<u>1 055 400</u>	<u>807 700</u>
Université de Brandon		
Programme de formation pédagogique – enseignants du Nord	<u>1 641 600</u>	<u>1 523 200</u>
Collège universitaire du Nord		
Programme Accès – The Pas	306 200	284 100
Accès aux études en sciences infirmières, année préparatoire	518 600	481 200
	<u>824 800</u>	<u>765 300</u>
Total des subventions aux universités – programme Accès	<u>6 375 485</u>	<u>5 725 200</u>
Red River College		
Programme Accès au collège communautaire		
- Nord et Sud	354 600	329 000
Programme de sciences infirmières pour le Sud	437 300	405 800
	<u>791 900</u>	<u>734 800</u>
Total des subventions du programme Accès	<u>7 167 385</u>	<u>6 460 000</u>

CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Accords de formation interprovinciaux (non vérifiés)
pour l'exercice terminé le 31 mars 2007

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
	\$	\$
Université de la Saskatchewan		
Médecine vétérinaire	3 487 000	3 124 191
Université de Waterloo		
Optométrie	<u>66 979</u>	<u>60 163</u>
Total des accords de formation interprovinciaux	<u><u>3 553 979</u></u>	<u><u>3 184 354</u></u>

Chapitre V

Membres du Conseil de l'enseignement postsecondaire

Le Conseil se compose de onze membres nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil pour un mandat maximum de trois ans. Chaque membre peut être renommé pour un mandat supplémentaire.

Les membres suivants ont siégé au Conseil durant la période d'avril 2006 à mars 2007 :

Donald Robertson, LL.D., O.M. (président)	Winnipeg
Muriel Smith, M.Éd. (vice-présidente)	Winnipeg
Howard Almdal, M.A.	Winnipeg
Lucille Bruce, B.Éd., cert. postbacc. en éd.	Winnipeg
Carolyn Frost, LL.B.	Winnipeg
Pandelis Halamandaris, Ph.D.	Brandon
Darlene Hendler, M.Serv.Soc.	Winnipeg
Rita Lécuyer, M.Éd.	Winnipeg
William Dumas, B.Éd. (jusqu'en juin 2006)	Thompson
David Turner, Ph.D. (jusqu'en juin 2006)	Winnipeg
Maureen Brown (à partir de juillet 2006)	The Pas
Felix Walker (à partir de juillet 2006)	Nelson House
Ross Wedlake, B.Éd. (à partir de juillet 2006)	Winnipeg

Secrétariat du Conseil de l'enseignement postsecondaire

Curtis Nordman, D.Phil.	Secrétaire par intérim (jusqu'en juin 2006)
Sid Rogers	Secrétaire (à partir de juillet 2006)
Susan Deane, M.Serv.Soc.	Responsable des relations auprès des universités
Ray Karasevich, M.P.A.	Responsable des relations auprès des collèges
Margaret McDonald, CGA	Agente financière
Daniel Smith, Ph.D. (Cand.)	Analyste des politiques principal
Kim Browning, M.Éd.	Analyste des politiques
Kitty Leong	Statisticienne
Carlos Matias, B.Com. (avec distinction)	Analyste des programmes (à partir de mai 2006)
Josh Watt, M.P.A.	Analyste des programmes, universités et collèges (à partir de septembre 2006)
Sandra Brabant	Commis-comptable
Patricia Ferris	Secrétaire exécutive
Christine Laroche	Secrétaire administrative
Monique Racine	adjointe administrative (à partir de septembre 2006)

Annexe A

Présentation de l'information sur le rendement - Conseil de l'enseignement postsecondaire

La section suivante fournit des renseignements sur des mesures clés du rendement pour le ministère pour l'exercice 2006-2007. Il s'agit de la deuxième année où les ministères du gouvernement du Manitoba incluent dans leurs rapports annuels une section sur les mesures du rendement dans un format standardisé. Ce processus a été amorcé en 2005 avec la publication du document *Rapport aux Manitobains sur le rendement — Document de travail 2005*, qui se trouve sur Internet à : www.gov.mb.ca/finance/mbperformance/index.fr.html

Les indicateurs de rendement dans les rapports annuels des ministères se veulent un complément aux résultats financiers et fournissent aux Manitobains et Manitobaines des renseignements importants et utiles sur les activités gouvernementales et leurs effets sur la province et sa population.

Nous accordons beaucoup d'importance à vos commentaires sur les mesures du rendement. Vous pouvez nous les faire parvenir, ainsi que toute question, à : mbperformance@gov.mb.ca

Que mesurons-nous et comment? (A)	Pourquoi est-il important de mesurer cet aspect? (B)	Quelles sont les données de départ (ou de référence)? (C)	Quelle est la valeur connue la plus récente de cet indicateur? (D)	Quelle est la tendance de cet indicateur avec le temps? (E)	Commentaires, mesures récentes ou liens (F)
1. Accessibilité à l'enseignement postsecondaire par la mesure des inscriptions aux universités et collèges du Manitoba	<p>Les inscriptions aux universités et aux collèges sont un indicateur clé de l'accessibilité à l'enseignement postsecondaire.</p> <p>L'accessibilité à l'enseignement postsecondaire est liée à la réussite sur le marché du travail par le biais de meilleures possibilités de carrière et à l'amélioration des conditions de santé et du bien-être.</p>	<p>Données des années précédentes sur les inscriptions aux universités et collèges</p> <p>*Inscriptions aux universités en 1999-2000 Temps plein 22 410 Temps partiel <u>8 255</u> Total 30 665</p> <p>*Le nombre d'inscriptions aux universités ne comprend que les élèves inscrits à des sessions régulières (septembre à avril), ce qui évite de compter en double les élèves inscrits à d'autres sessions.</p>	<p>Inscriptions aux universités en 2006-2007 et aux collèges en 2005-2006 au Manitoba</p> <p>* Inscriptions aux universités en 2006-2007 Temps plein 30 471 Temps partiel <u>10 091</u> Total 40 562</p>	<p>Augmentation</p> <p>Total des inscriptions aux universités - Entre 1999-2000 et 2006-2007, les inscriptions à l'université à temps plein et à temps partiel d'étudiants des premier, deuxième et troisième cycles ont augmenté de 32,3 % au Manitoba.</p>	<p>Entre 1999-2000 et 2005-2006, les inscriptions aux collèges pour les étudiants autochtones ont augmenté de 53,4 %.</p> <p>Environ 2 949 nouveaux étudiants étaient inscrits aux programmes Accès du Manitoba entre 1999-2000 et 2006-2007, soit, en moyenne, 368 nouveaux étudiants par année.</p> <p>Pour de plus amples renseignements sur les inscriptions et autres indicateurs de rendement, n'hésitez pas à communiquer avec le Conseil de l'enseignement postsecondaire</p>

Que mesurons-nous et comment? (A)	Pourquoi est-il important de mesurer cet aspect? (B)	Quelles sont les données de départ (ou de référence)? (C)	Quelle est la valeur connue la plus récente de cet indicateur? (D)	Quelle est la tendance de cet indicateur avec le temps? (E)	Commentaires, mesures récentes ou liens (F)												
		<p>**Inscriptions aux collèges en 1999-2000</p> <table border="0"> <tr> <td>Temps plein</td> <td>10 452</td> </tr> <tr> <td>Temps partiel</td> <td><u>597</u></td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>11 049</td> </tr> </table> <p>**Inscriptions aux collèges en 2005-2006</p> <table border="0"> <tr> <td>Temps plein</td> <td>12 807</td> </tr> <tr> <td>Temps partiel</td> <td><u>1 805</u></td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>14 612</td> </tr> </table> <p>**Le nombre d'inscriptions aux collèges pour 2006-2007 n'est pas encore disponible en raison de l'arrivée de nouveaux élèves tout au long de l'année scolaire.</p>	Temps plein	10 452	Temps partiel	<u>597</u>	Total	11 049	Temps plein	12 807	Temps partiel	<u>1 805</u>	Total	14 612		<p>Inscriptions aux universités (premier, deuxième et troisième cycles) – Entre 1999-2000 et 2006-2007, les universités du Manitoba ont enregistré une augmentation de 33,4 % des inscriptions au premier cycle, et une augmentation de 22,1 % des inscriptions aux deuxième et troisième cycles.</p> <p>Inscriptions aux collèges - Entre 1999-2000 et 2005-2006, les collèges du Manitoba ont enregistré une augmentation de 32,2 % des inscriptions aux programmes de jour ordinaires et d'apprentissage.</p>	<p>ou à consulter le <i>Recueil de statistiques</i> sur notre site à http://www.copse.mb.ca/fr/publications/index.html.</p>
Temps plein	10 452																
Temps partiel	<u>597</u>																
Total	11 049																
Temps plein	12 807																
Temps partiel	<u>1 805</u>																
Total	14 612																
<p>2. Abordabilité de l'enseignement postsecondaire par l'examen des frais de l'enseignement postsecondaire pour les étudiants</p>	<p>Le coût de l'enseignement postsecondaire pour les étudiants est un indicateur clé de l'abordabilité de l'enseignement postsecondaire.</p> <p>Le maintien de l'abordabilité des frais</p>	<p>La moyenne pondérée des</p>	<p>Frais de scolarité payés par les étudiants aux établissements postsecondaires publics du Manitoba pour l'année scolaire 2006-2007.</p> <p>En 2006, la moyenne</p>	<p>Stable</p> <p>En 2000-2001, les frais de scolarité des établissements postsecondaires publics ont été réduits de 10 % et sont restés au même niveau depuis.</p>	<p>Les frais de scolarité des collèges du Manitoba sont les plus bas au Canada, à l'exclusion de ceux du Québec, qui ne perçoit pas de frais de scolarité au cégep; les frais de scolarité des universités sont au troisième rang parmi les plus bas au Canada, après ceux du Québec et de Terre-Neuve. (Source : Statistique Canada)</p>												

Que mesurons-nous et comment? (A)	Pourquoi est-il important de mesurer cet aspect? (B)	Quelles sont les données de départ (ou de référence)? (C)	Quelle est la valeur connue la plus récente de cet indicateur? (D)	Quelle est la tendance de cet indicateur avec le temps? (E)	Commentaires, mesures récentes ou liens (F)
	<p>de scolarité contribue à rendre l'enseignement postsecondaire accessible à un nombre croissant de Manitobains.</p>	<p>frais de scolarité pour des études universitaires en 1999-2000 en arts et en sciences était de 3 192 \$.</p> <p>La moyenne non pondérée des frais de scolarité au collégial en 1999-2000 était de 1 435 \$.</p>	<p>pondérée des frais de scolarité au niveau universitaire en arts et en sciences était de 2 943 \$.</p> <p>La moyenne non pondérée des frais de scolarité au collégial en 2006 était de 1 292 \$.</p>	<p>Au cours de cette période, les inscriptions dans les universités et collèges ont augmenté de plus de 30 %.</p>	<p>24,9 millions de dollars étaient mis à la disposition des étudiants en 2006-2007 en aide non remboursable.</p> <p>Lancée en 2000-2001 avec un budget de 5,9 millions de dollars, la Bourse du gouvernement du Manitoba a très bien contribué à maintenir les dettes des étudiants à des niveaux raisonnables. En 2006-2007, la Bourse du gouvernement du Manitoba a été augmentée de 1,3 million de dollars et a atteint 8,06 millions.</p> <p>La bourse du gouvernement du Manitoba va ensemble avec la Bourse d'études canadienne du millénaire. Mises ensemble, les deux font que le niveau d'endettement des étudiants du Manitoba soit le deuxième moins élevé au Canada.</p> <p>Depuis 2000-2001, le gouvernement a subventionné des remises sur frais de scolarité pour aider les établissements postsecondaires à consentir aux étudiants des réductions de 10 % sur les frais de scolarité.</p> <p>Les subventions versées au titre des frais de scolarité ont totalisé 13 164 000 de dollars en 2005-2006, et 13 239 300 de</p>

Que mesurons-nous et comment? (A)	Pourquoi est-il important de mesurer cet aspect? (B)	Quelles sont les données de départ (ou de référence)? (C)	Quelle est la valeur connue la plus récente de cet indicateur? (D)	Quelle est la tendance de cet indicateur avec le temps? (E)	Commentaires, mesures récentes ou liens (F)
					dollars en 2006-2007, soit une augmentation de 0,6 %. À l'automne 2006, le gouvernement a annoncé qu'il accorderait une remise d'impôt sur le revenu de 60 % aux diplômés d'établissements postsecondaires reconnus après janvier 2007. Les diplômés qui vivent et payent des impôts au Manitoba peuvent réclamer cette remise de l'impôt sur le revenu sur une période d'au moins six ans et d'au plus vingt ans (http://www.gov.mb.ca/tuitionrebat/index.fr.html)
3. Réussite des étudiants dans le système d'enseignement postsecondaire par l'examen des grades, diplômes et certificats décernés par les établissements	Un indicateur clé de la réussite des étudiants dans le système d'enseignement postsecondaire est le nombre de grades, diplômes et certificats décernés par les collèges et les universités. Les recherches montrent que l'enseignement postsecondaire est déterminant en regard de la participation et de la réussite dans l'économie du savoir.	Grades, diplômes et certificats émis par les universités et les collèges du Manitoba en 1999 Diplômés des universités en 1999 Baccalauréat 4 460 Maîtrise 578 Doctorat 67 Médecine et dentisterie 121 Certificats/diplômes 215 Total 5 441 Diplômés des collèges en 1999 Diplôme 1 279	Grades, diplômes et certificats décernés par les collèges et les universités du Manitoba en 2006. Diplômés des universités en 2006 Baccalauréat 5 709 Maîtrise 721 Doctorat 82 Médecine 157 et dentisterie Certificat / Diplôme 336 Total 7 005 Diplômés des collèges en 2005 Diplôme 1 671	Augmentation De 1999 à 2006, le nombre total de diplômes universitaires décernés est passé de 5 441 à 7 005, en augmentation de 28,9 %. De 1999 à 2006, le nombre de diplômés des collèges (diplômes et certificats) est passé de 2 857 à 3 647, en augmentation de 27,6 %.	En 2006, 97 % des diplômés des programmes Accès du Manitoba avaient trouvé du travail ou poursuivaient leurs études. En outre, 98 % des diplômés ayant trouvé un emploi travaillaient dans un domaine connexe à leur domaine d'études. Sur le plan national, les taux d'emploi des diplômés des programmes Accès demeurent impressionnants. Par exemple, au Canada, sur 150 ingénieurs autochtones, environ un tiers sont des diplômés du programme Accès aux études de génie de l'Université du Manitoba.

Que mesurons-nous et comment? (A)	Pourquoi est-il important de mesurer cet aspect? (B)	Quelles sont les données de départ (ou de référence)? (C)	Quelle est la valeur connue la plus récente de cet indicateur? (D)	Quelle est la tendance de cet indicateur avec le temps? (E)	Commentaires, mesures récentes ou liens (F)
		<p>En 1999-2000, les universités et collèges ont reçu 13,2 millions de dollars en fonds d'immobilisations.</p>	<p>en 2006-2007.</p> <p>Combiné au financement de l'Initiative d'expansion des collèges, ce financement atteint au total 108,6 millions de dollars en 2006-2007.</p> <p>Les fonds d'immobilisation attribués sous forme de subvention aux universités et collèges publics du Manitoba en 2006-2007 étaient de 14,2 millions de dollars.</p>	<p>le CUN) ont augmenté de 16 millions de dollars, soit de 25,9 % par rapport aux niveaux de financement approuvés pour 1999-2000. Combinée à l'augmentation de subvention générée par l'Initiative d'expansion des collèges, l'augmentation totale des subventions aux collèges a été de 45,4 millions de dollars, ou de 73,2 %, depuis 1999-2000.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fonds d'immobilisations <p>Entre 2000-2001 et 2007-2008, la Province allouera 162 millions de dollars en fonds d'immobilisations aux universités et collèges, en plus de permettre la construction du campus de la rue Princess, du Red River College, au coût de 34,9 millions de dollars, pour un total de 196,9 millions de dollars.</p> <p>En 2007-2008, on prévoit que le</p>	<p>Voici des projets d'immobilisations qui ont bénéficié récemment de subventions du gouvernement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Université de Winnipeg – Subvention allouée à la construction du Richardson College for the Environment (10 millions de dollars), plus, en contrepartie, campagne de collecte de fonds échelonnée sur les trois prochaines années (15 millions de dollars) - Assiniboine Community College – Subvention allouée aux programmes d'arts culinaires et de gestion de l'accueil dans le cadre de la réinstallation du collège dans l'ancien centre de santé mentale de Brandon (1 067 500 \$) - Collège universitaire du Nord

Que mesurons-nous et comment? (A)	Pourquoi est-il important de mesurer cet aspect? (B)	Quelles sont les données de départ (ou de référence)? (C)	Quelle est la valeur connue la plus récente de cet indicateur? (D)	Quelle est la tendance de cet indicateur avec le temps? (E)	Commentaires, mesures récentes ou liens (F)
				gouvernement dépensera 11,7 millions de dollars en immobilisations dans les collèges et au Collège universitaire du Nord, et que le cumul depuis 1999-2000 des subventions provinciales allouées pour les immobilisations au niveau postsecondaire dépassera les 200 millions de dollars.	<ul style="list-style-type: none"> • Campus The Pas – Aménagement d’une bibliothèque de ressources destinée à l’enseignement et à la recherche et d’un centre de services aux étudiants, et subvention allouée à l’achèvement du centre de loisirs de The Pas, dans le cadre d’une entente conjointe entre la ville de The Pas et le Collège (17 millions de dollars) • Campus Thompson – Construction d’un nouveau campus à Thompson (27 millions de dollars) et financement de l’aménagement d’installations éconergétiques (3 millions de dollars)

Que mesurons-nous et comment? (A)	Pourquoi est-il important de mesurer cet aspect? (B)	Quelles sont les données de départ (ou de référence)? (C)	Quelle est la valeur connue la plus récente de cet indicateur? (D)	Quelle est la tendance de cet indicateur avec le temps? (E)	Commentaires, mesures récentes ou liens (F)
<p>5. Place occupée par l'enseignement postsecondaire dans les priorités de la province par l'examen de l'appui manifesté aux programmes des collèges et universités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Programmes stratégiques • Projets de réorganisation du système • Initiative d'expansion des collèges 	<p>Le Conseil appuie les priorités de la province par l'approbation du financement des programmes des collèges et universités, ce qui comprend :</p> <p>- L'enveloppe destinée aux programmes stratégiques, qui favorisent l'élaboration de programmes postsecondaires nouveaux ou élargis. Ces programmes doivent répondre stratégiquement aux besoins sociaux, culturels et économiques ou à la situation du marché du travail du Manitoba, et compléter les programmes existants.</p> <p>- Les projets de réorganisation du système, destinés à réorganiser certains aspects du système</p>		<p>Les programmes stratégiques, les projets de réorganisation du système et les programmes de l'Initiative d'expansion des collèges approuvés en 2006-2007.</p>	<p>Augmentation</p> <p>De 2000-2001 à 2006-2007, le Conseil a approuvé 113 programmes nouveaux ou élargis à l'intention des universités et 112 programmes destinés aux collèges, soit au total 225 nouveaux programmes.</p> <p>En 2006-2007, le Conseil a approuvé 10 programmes universitaires (Collège universitaire du Nord compris), et 3 programmes destinés à des collèges.</p> <p>De 2000-2001 à 2006-2007, il a subventionné au total 82 programmes et initiatives nouveaux ou élargis à l'intention des collèges.</p>	<p>Programmes stratégiques</p> <p>Depuis 2000-2001, le Conseil a effectué des investissements appréciables dans plusieurs secteurs du système postsecondaire, notamment les programmes destinés aux élèves autochtones, les sciences infirmières, les professions des services aux collectivités et de la santé, les technologies de l'information, les initiatives d'accessibilité, l'évaluation des connaissances acquises, la formation en français de base, les infrastructures, l'industrie et la gestion des entreprises.</p> <p>Voici quelques programmes qui ont été subventionnés récemment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ph.D. en sciences de la santé appliquées - baccalauréat ès arts en études de la condition féminine - études urbaines et des grandes villes - baccalauréat en service social (programme à l'intention des étudiants francophones du Collège universitaire de Saint-Boniface) - baccalauréat ès arts en études autochtones et du Nord au Collège universitaire du Nord - programme autochtone de

Que mesurons-nous et comment? (A)	Pourquoi est-il important de mesurer cet aspect? (B)	Quelles sont les données de départ (ou de référence)? (C)	Quelle est la valeur connue la plus récente de cet indicateur? (D)	Quelle est la tendance de cet indicateur avec le temps? (E)	Commentaires, mesures récentes ou liens (F)
	<p>postsecondaire. À titre d'exemple, le Conseil a approuvé des projets visant à intégrer la technologie à la prestation de programmes; des services soutenant des activités qui augmentent le taux de participation des Autochtones; et des initiatives favorisant l'évaluation des acquis ou facilitant le transfert des crédits et l'articulation des programmes dans le système. Le financement des projets s'étend sur une durée maximale de 3 ans.</p> <p>- Les programmes de l'Initiative d'expansion des collèges, qui favorisent la croissance du système des collèges publics du Manitoba.</p>			<p>Depuis 2000-2001, l'Initiative d'expansion des collèges a engagé 29,3 millions de dollars dans l'expansion du système des collèges.</p>	<p>baccalauréat en sage-femmerie</p> <p>Projets de réorganisation du système</p> <p>Voici quelques projets qui ont été subventionnés récemment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - revitalisation et conversion du programme d'études - développement du programme d'études – Intégration de la culture autochtone - service électronique de conseil pédagogique <p>Les investissements de l'Initiative d'expansion des collèges concernent les secteurs suivants : hygiène, aérospatial, technologies de l'information et des communications, fabrication et industrie, affaires et tourisme, services communautaires et sociaux, agriculture et ressources naturelles, campus de la rue Princess et interventions stratégiques.</p>

Que mesurons-nous et comment? (A)	Pourquoi est-il important de mesurer cet aspect? (B)	Quelles sont les données de départ (ou de référence)? (C)	Quelle est la valeur connue la plus récente de cet indicateur? (D)	Quelle est la tendance de cet indicateur avec le temps? (E)	Commentaires, mesures récentes ou liens (F)
					<p>Voici quelques programmes qui ont été subventionnés récemment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - administration des affaires à distance - programme d'auxiliaire d'enseignement à distance - Manitoba Institute of Culinary Arts - programme de formation d'infirmière auxiliaire autorisée offert à la Première nation de St. Theresa Point - soutien aux centres régionaux de Grand Rapids et d'Oxford House